Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Beaunois

DIAGNOSTIC AGRICOLE

SOMMAIRE

GLOSSAIRE 3
I- UN TERRITOIRE AGRICOLE 5
1- Une forte présence de l'agriculture sur le territoire 5
2- Une activité agricole source/créatrice d'emplois 6
3- Localisation des sièges d'exploitations 8
II- DES EXPLOITATIONS EN MUTATION 10
1- Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants 10
2- Des exploitations de plus en plus grandes 11
3- Un nécessaire renouvellement des générations 14
4- Le développement du modèle sociétaire 17
5- Les CUMA et GDA 19
III- UNE TERRE DE GRANDE CULTURES 20
1- Les céréales, oléo protéagineux et les betteraves sucrières au cœur de l'économie agricole 20
2- Des projets de développement d'ateliers qui cherchent de la diversification 24
3- Des filières longues très présentes et qualitatives sur le territoire 24
4- Le rôle complémentaire des circuits courts 26
IV- UN TERRITOIRE EN EVOLUTION 28
1- Des bâtiments anciens 28
2- Des projets de nouveaux bâtiments 29
3- Des projets divers 32
V- LES POINTS DE VIGILENCES POUR L'URBANISATION 32
1- Irrigation et drainage 32
2- Situation sanitaire des exploitations 33
3- L'environnement local 36
4- Préoccupations 37

GLOSSAIRE

SAU : Surface Agricole Utile

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

EARL : Entreprise À Responsabilité Limitée

CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

GDA : Groupement de Développement Agricole

GEETA : Groupement d'Études Économiques et Techniques Agricoles

SCOP : Surfaces en Céréales Oléo Protéagineux

RSD : Règlement Sanitaire Départemental

ICPE : Installation Classées pour la Protection de l'Environnement

Contexte et objectifs

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la communauté de communes du Beaunois a confié à la Chambre d'agriculture du Loiret la réalisation du diagnostic agricole de son territoire.

Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques et les enjeux spatiaux de l'économie agricole afin d'assurer leur prise en compte et leur intégration dans les documents d'urbanisme. Ce document permettra également de mesurer l'impact des choix d'aménagements retenus sur l'agriculture.

Méthodologie

Les exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le territoire de la communauté de commune ont été identifiées à l'aide de la base de données de la Chambre d'agriculture et d'agriculteurs référents de la Chambre d'agriculture sur le territoire.

La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de ce diagnostic comprend deux phases principales. Dans un premier temps, le recueil d'informations auprès des agriculteurs siégeant sur le territoire a été réalisé grâce au renseignement d'un questionnaire ouvert. Dans un second temps, l'analyse des données collectées auprès de chaque exploitant a permis la rédaction d'un document de synthèse dressant un portrait de l'agriculture du territoire.

Résultats

L'ensemble des exploitants du territoire ont été contactés et sollicités pour participer à l'enquête. A ce titre, 88% des agriculteurs ont contribué au recueil de l'information. Ce taux est satisfaisant et donne une image représentative de la situation agricole de la communauté de communes du Beaunois. Il est toutefois important de noter que seules les informations communiquées sont intégrées à ce document ; les données d'exploitants n'ayant pas souhaité répondre à une question ne sont pas présentes dans le document de synthèse. Des données complémentaires issues du recensement général de l'agriculture (RGA), du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Agreste) et des déclarations liées à la politique agricole commune (PAC) via le Registre Parcellaire Graphique (RPG) ont également été valorisées dans cette étude.

I- UN TERRITOIRE AGRICOLE

1- Une forte présence de l'agriculture sur le territoire

L'agriculture occupe une place importante sur le territoire de la communauté de communes du Beaunois puisque 15 851 hectares soit près de 70 % de la superficie du territoire est recouverte par des terres agricoles.

L'emprise agricole est significative et supérieure à celle de la France (50%) et du Loiret (54%) mais reste néanmoins inférieure à celle du pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (80%). Cette différence d'occupation du sol s'explique notamment, comme le présente la cartographie ci-dessous, par une plus faible occupation du sol dans les secteurs limitrophes de la forêt d'Orléans.

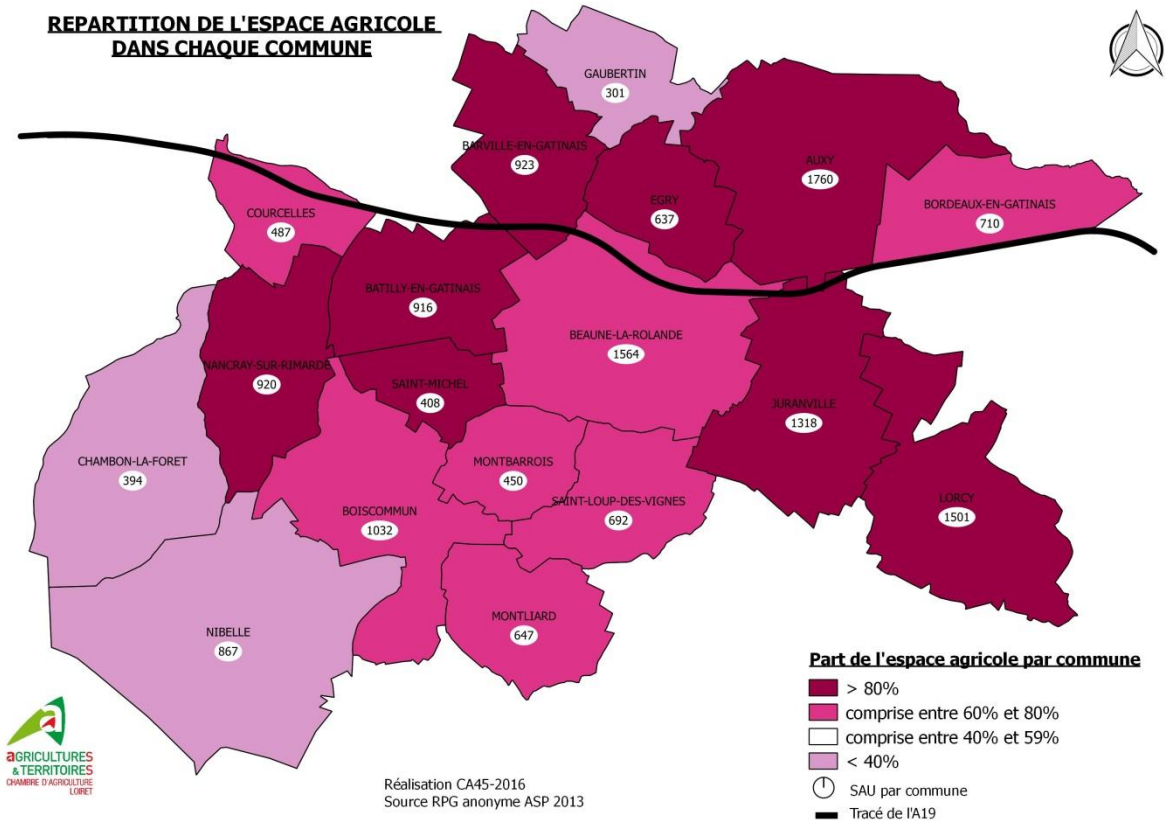

On note toutefois de fortes disparités. Aucune commune ne possède une emprise agricole comprise entre 40 et 59%.

2- Une activité agricole source/créatrice d'emplois

La communauté de communes compte 107 exploitations agricoles en 2016. Sur ces 107 entreprises, nous en avons rencontré 89 encore en activité et siégeant dans la communauté de communes (92 rencontrées au total). Ces entreprises sont pilotées par 118 chefs d'exploitation et associés. Il faut également ajouter 12 emplois salariés agricoles (10 salariés agricoles permanents et 2 salariés saisonniers) directement liés à l'activité agricole. A l'échelle du territoire, en extrapolant, cela correspond à 1,46 emploi direct par entreprise agricole soit 173 emplois à l'échelle de la communauté de communes.

L'agriculture se trouve également au cœur d'une chaine économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fournitures, équipements, services) et en aval (agro-alimentaire) sur le territoire loirétain. A ce titre, on considère qu'un emploi agricole sur une exploitation induit 7 emplois hors exploitations.

En moyenne, les agriculteurs représentent 3% des actifs ayant un emploi mais 5% des emplois de la communauté de communes. De nombreuses disparités sont toutefois constatées ; certaines communes comme Saint Michel (36%) sont plus agricoles que d'autres comme Boiscommun et Chambon la forêt (2%).

8 exploitants se sont diversifiés vers des activités non agricoles afin de diversifier leurs revenus. A ce titre, 5 entreprises de travaux agricoles (ETA) et trois entreprises de travaux ont été recensés. Ces entreprises proposent notamment de faire certaines étapes des cultures où l'ensemble des travaux des champs en prestation de service. Sur le Giennois, cela correspond également à un phénomène qui consiste, pour un propriétaire ou un ancien exploitant, à faire cultiver ses terres à façon par une ETA. Ces activités hors productions peuvent également permettre d'alimenter les filières sur le territoire avec également 1 abattoir.

Les activités développées « hors production » peuvent également être vectrices d'attractivité du territoire et d'agro-tourisme avec notamment sur le territoire : un gîte rural, et une ferme pédagogique. Comme nous le verrons dans la partie « changement de destination » cette tendance à l'agrotourisme pourrait se renforcer dans les années à venir avec plusieurs projets en perspective.

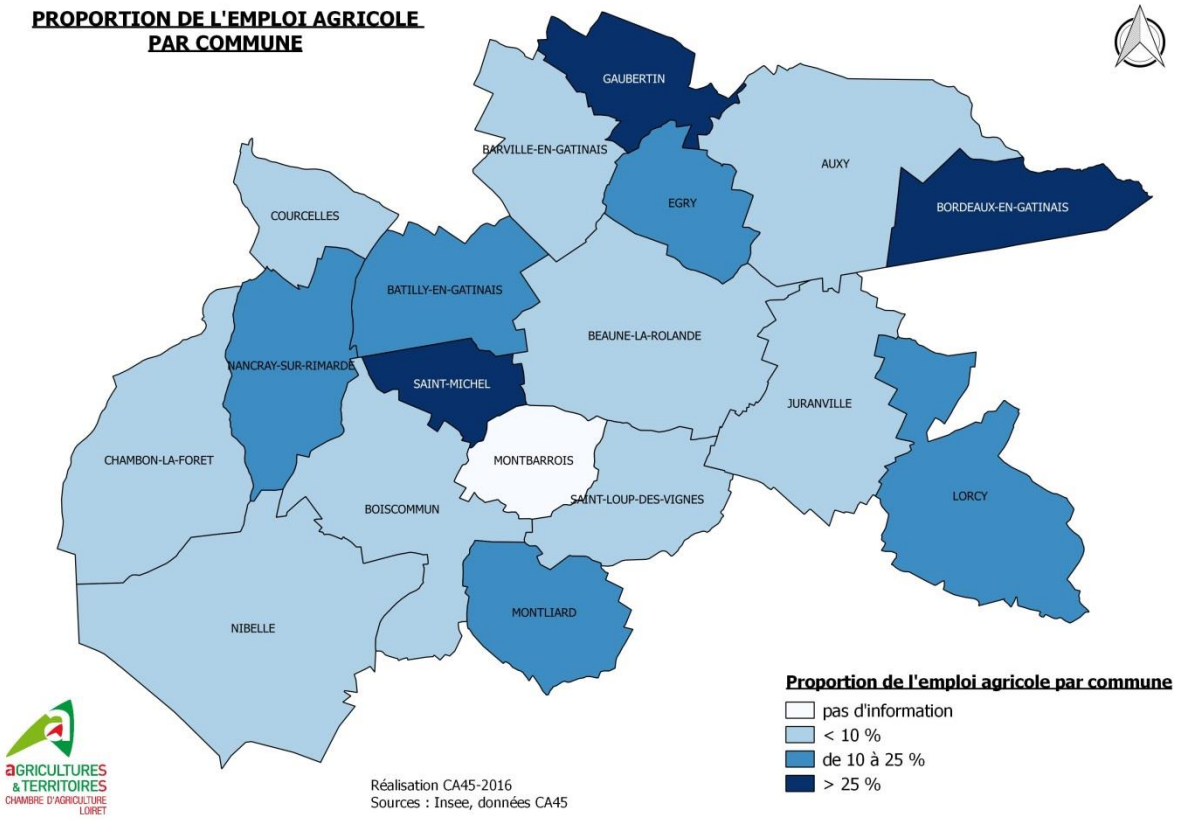
PROPORTION DE L'EMPLOI AGRICOLE
PAR COMMUNE
GAUBERTIN
BARVILLE-EN-GATINAIS
AUXY
EGRY
BORDEAUX-EN-GATINAIS
COURCELLES
BATILLY-EN-GATINAIS
BEAUNE-LA-ROLANDE
NANCRAY-SUR-RIMARDE
SAINT-MICHEL
JURANVILLE
CHAMBON-LA-FORET
MONTBARROIS
SAINT-LOUP-DES-VIGNES
BOISCOMMUN
LORCY
MONTLIARD
NIBELLE
Proportion de l'emploi agricole par commune
pas d'information
< 10 %
de 10 à 25 %
> 25 %
AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET
Réalisation CA45-2016
Sources : Insee, données CA45

3- Localisation des sièges d'exploitations

La carte ci-dessous présente la localisation des sièges d'exploitations déclarés par les producteurs lors des entretiens et localise les sièges d'exploitation non rencontrées selon leurs adresses.

Les sièges d'exploitations sont peu présents dans les centres villes (hormis pour les villes de Courcelles, Barville-en-gâtinais et Gaubertin). Les sièges d'exploitations enchâssés dans les bourgs présentent plusieurs enjeux :

- la circulation agricole pour accéder ou sortir des sièges d'exploitations. En effet, l'agriculteur est contraint, le plus souvent, de circuler en centre bourg,
- le voisinage, notamment en cas de présence d'élevage, ou des distances d'éloignement réglementaires doivent s'appliquer,
- le développement des exploitations peut être bloqué du fait du règlement du PLU et de l'enferment dans des constructions existantes.

Cependant, on note que, sur le territoire, les sièges d'exploitations se situent préférentiellement dans les hameaux ou écarts de la commune où certains corps de ferme sont en contact direct avec le secteur bâti. Si cela atténue les problèmes liés au voisinage et à la circulation, ce type de répartition des sièges agricole sous forme de « mitage » pose également la question du devenir et de la mutation possible de ces bâtiments dans le cadre du PLU. En effet, en cas de transmission de l'entreprise, il est possible que le cédant ne laisse pas sa maison d'habitation au repreneur. Cela entraine, notamment pour les activités d'élevage, la reconstitution progressive d'un siège complet (bâtiments d'exploitations + habitation) sur un nouveau site. Les anciens exploitants deviennent alors des « tiers » non exploitants dans une zone agricole et à proximité, parfois, de bâtiments d'élevage.

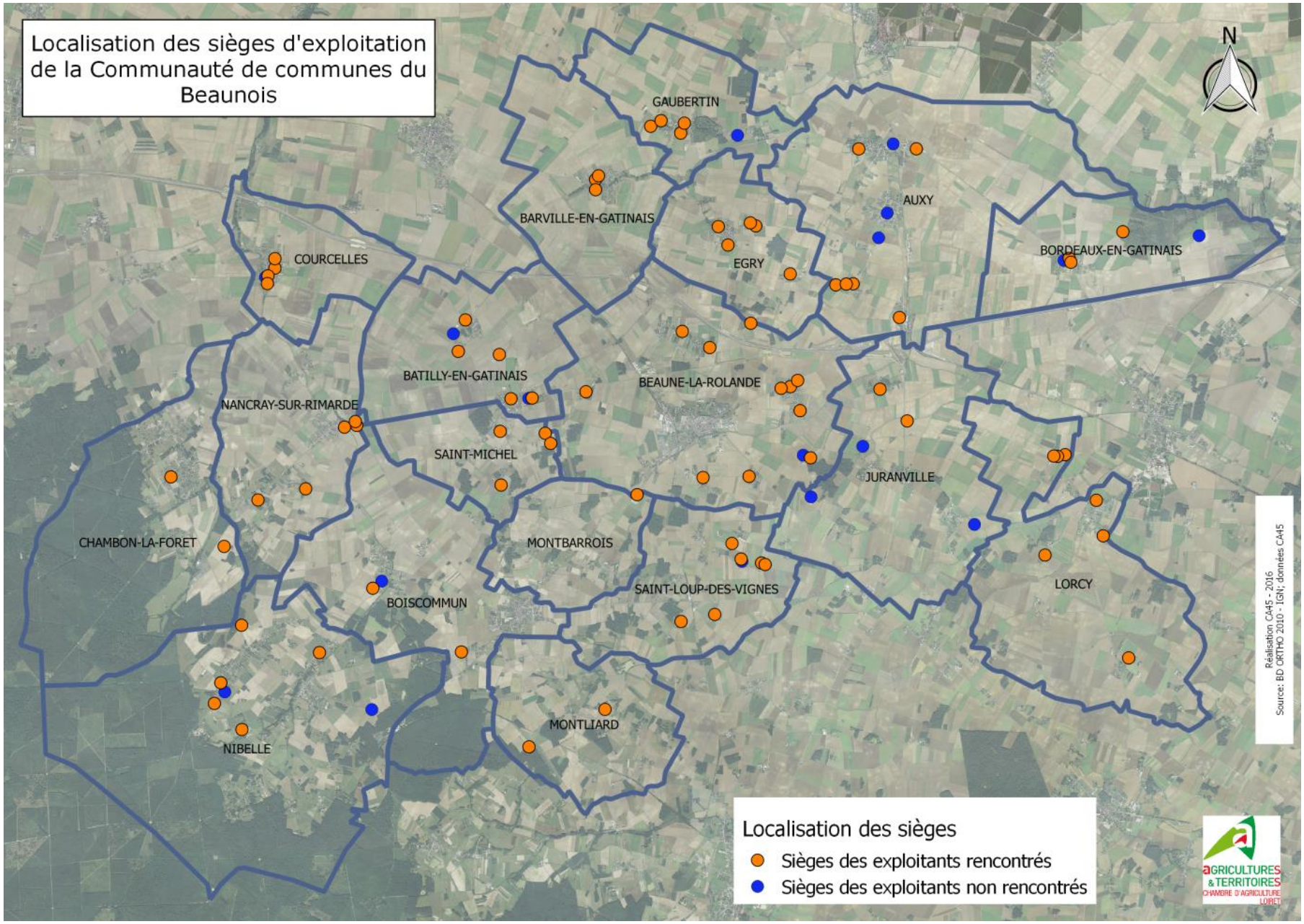
Localisation des sièges d'exploitation de la Communauté de communes du Beaunois
N
GAUBERTIN
AUXY
BARVILLE-EN-GATINAIS
EGRY
BORDEAUX-EN-GATINAIS
COURCELLES
BATILLY-EN-GATINAIS
BEAUNE-LA-ROLANDE
NANCRAY-SUR-RIMARDE
SAINT-MICHEL
JURANVILLE
CHAMBON-LA-FORET
MONTBARROIS
SAINT-LOUP-DES-VIGNES
LORCY
BOISCOMMUN
MONTLIARD
NIBELLE
Réalisation CA45 - 2016
Source: BD ORTHO 2010 - IGN; données CA45
Localisation des sièges
Sièges des exploitants rencontrés
Sièges des exploitants non rencontrés
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIRET

II- DES EXPLOITATIONS EN MUTATION

1- Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants

En 2016, la communauté de communes du Beaunois compte 107 exploitations agricoles réparties entre ses 18 communes.

Alors que le phénomène de chute du nombre d'exploitations a tendance à se stabiliser ces depuis 2000 dans le Loiret, le territoire connait une accélération de sa baisse d'exploitant sur la période 2010 – 2016 (-32%) par rapport à la période 2000 – 2010 (-25%). La caractéristique majeure du secteur agricole dans le beaunois est la forte diminution du nombre d'exploitations agricoles. La communauté de communes du Beaunois est le territoire du pays Beauce gâtinais en Pithiverais le plus marquée par ce phénomène. En effet, en 16 ans (de 2000 à 2016) 1 exploitation sur 2 a disparu. La carte ci-dessous spatialise la baisse du nombre d'exploitations entre 2000 et 2016.

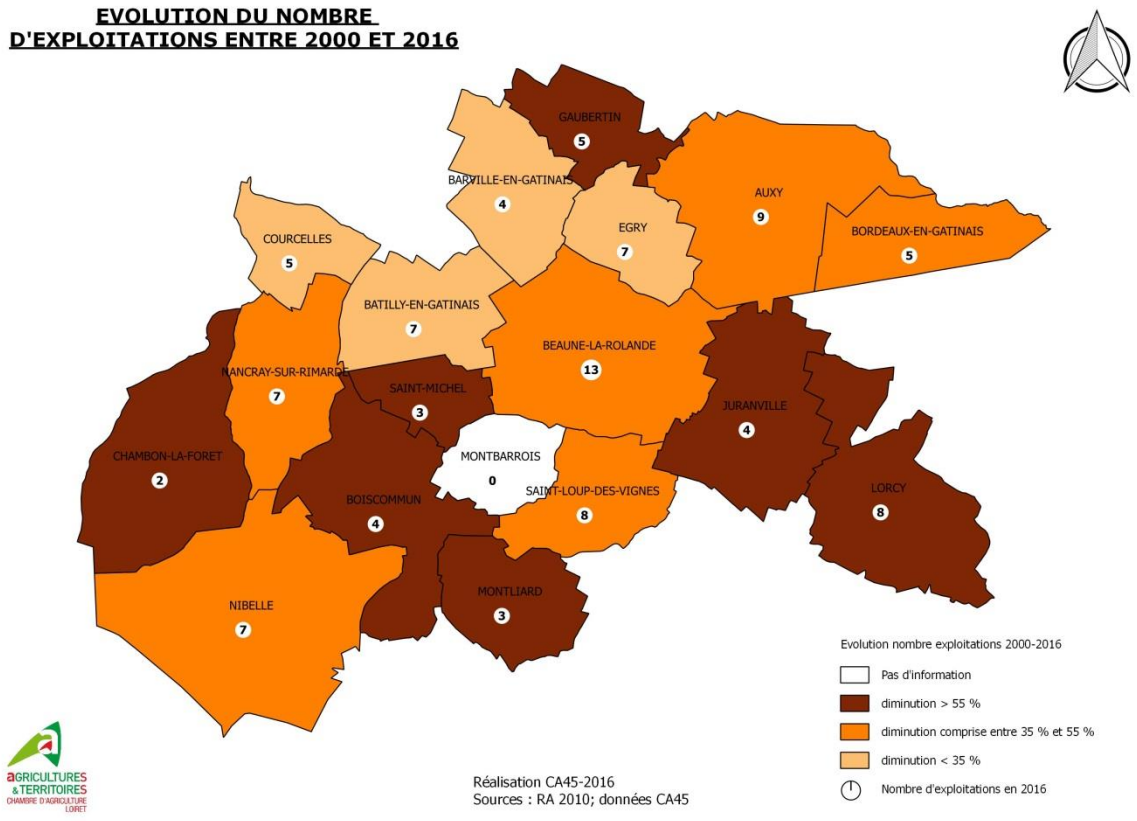

On observe que le sud du territoire et notamment l'axe du tracé de l'A19 est particulièrement impacté par ce phénomène de chute du nombre d'exploitations.

Cette tendance reste cependant à nuancer par l'augmentation du ratio nombre d'exploitant / exploitation. Celui-ci augmente de manière régulière passant, en moyenne de 1 exploitant par exploitation en 2000 à 1,33 exploitants par exploitation en 2016. Sur cette même période, alors que le nombre d'exploitations a baissé de 50% environ, le nombre d'exploitants et d'associés n'a diminué que de 39%.

2- Des exploitations de plus en plus grandes

Nous assistons sur le territoire à une augmentation linéaire de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation depuis 1988. Ainsi, la diminution du nombre d'exploitations n'entraine pas de délaissement de surfaces agricoles (friches agricoles) puisque celles-ci sont reprises par des exploitations avoisinantes.

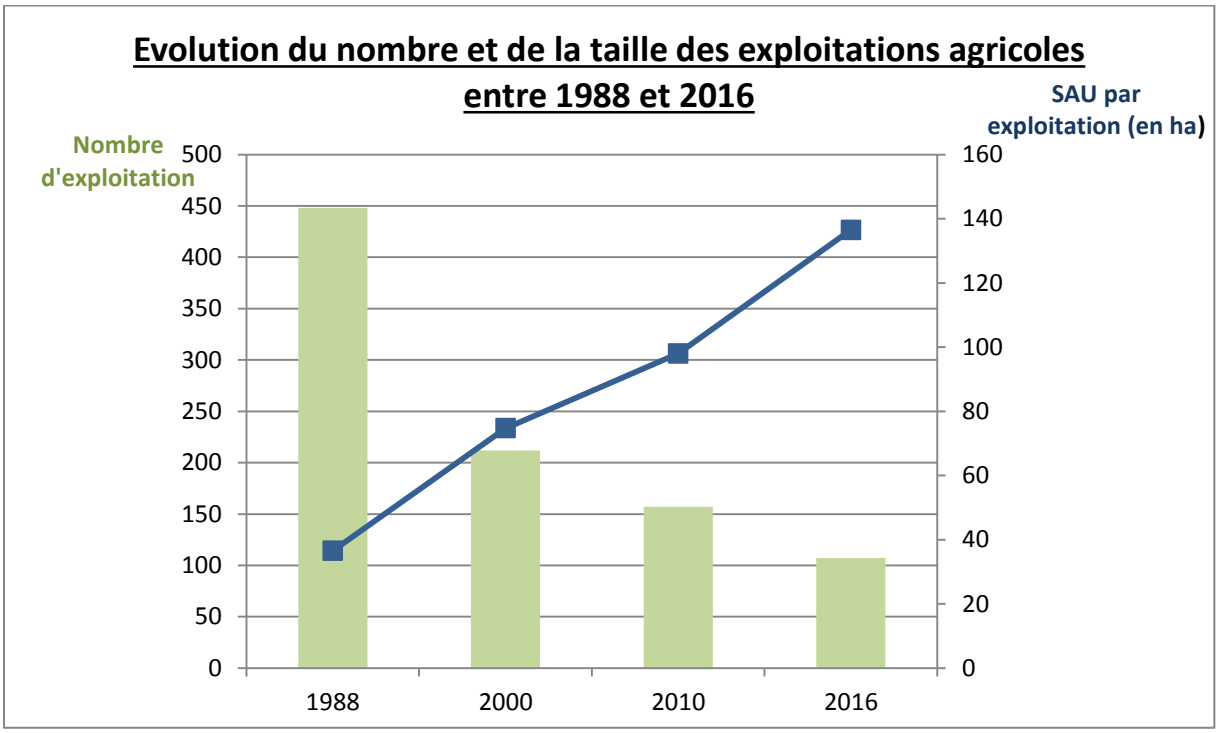

En prenant en compte l'ensemble des systèmes de production du territoire de la communauté de communes, la surface moyenne des exploitations agricoles est de 137 hectares.

Il s'agit de structures de grande taille, supérieure à la moyenne départementale de 96 hectares et à la moyenne du pays de 128 hectares. L'absence de cultures spécialisées (qui se pratiquent sur de faibles surface et font descendre la moyenne départementale) et la présence de grandes cultures pourrait être une piste de réponse. Cependant, on observe que les exploitations déclarant pratiquer une activité d'élevage ont, en moyenne, une SAU de 144 ha contre 135 ha pour les exploitants réalisant uniquement des grandes cultures.

Aujourd'hui les trois-quarts des exploitations de la communauté de communes exploitent plus de 110 hectares et mettent en valeur les deux tiers des surfaces agricoles du territoire.

L'histogramme ci-dessous présente le nombre d'exploitations rencontrées en fonction de leur SAU en 2016.

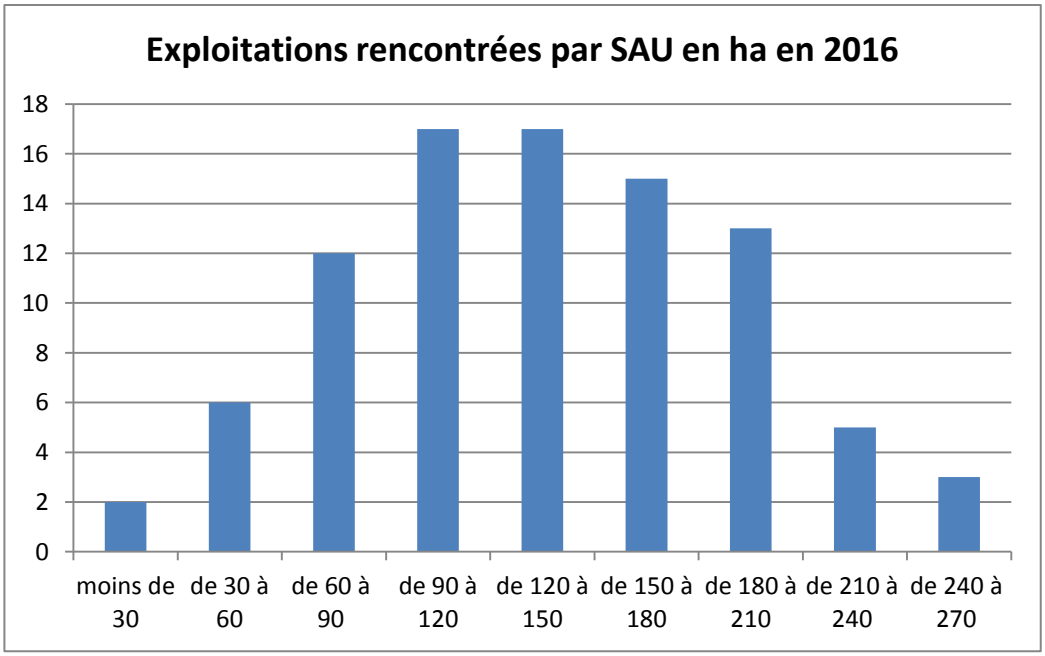

On observe qu'une tendance nette se dégage autour de la moyenne. Cela pourrait souligner une plus faible disparité des systèmes de production que sur d'autres territoires. Le maximum de fréquence intervient entre 90 à 150 ha ce qui correspond aux valeurs que l'on retrouve le plus fréquent sur le secteur. A l'inverse, on note également l'absence de très grandes exploitations de plus de 270 ha, alors que ce type de structure se retrouve sur l'est du département notamment.

Il est également important de noter que seul 28% des surfaces agricoles du territoire sont la propriété des exploitants. De plus, 48 ilots répartis entre 12 exploitations et représentant plus de 200 hectares sont des parcelles dont le mode le faire valoir est précaire.

Communes	SAU moyenne par exploitation	SAU moyenne par exploitant
JURANVILLE	240	120
BATILLY-EN-GATINAIS	174	174
NANCRAY-SUR-RIMARDE	168	122
SAINT-MICHEL	153	115
BORDEAUX-EN-GATINAIS	144	115
EGRY	141	106
GAUBERTIN	138	92
BOISCOMMUN	136	136
MONTLIARD	136	136
BEAUNE-LA-ROLANDE	130	77
LORCY	129	79
AUXY	124	93
COURCELLES	121	121
CHAMBON-LA-FORET	112	112
NIBELLE	107	92
SAINT-LOUP-DES-VIGNES	107	93
BARVILLE-EN-GATINAIS	103	103
MONTBARROIS	-	-
Total (en ha)	**137**	**103**

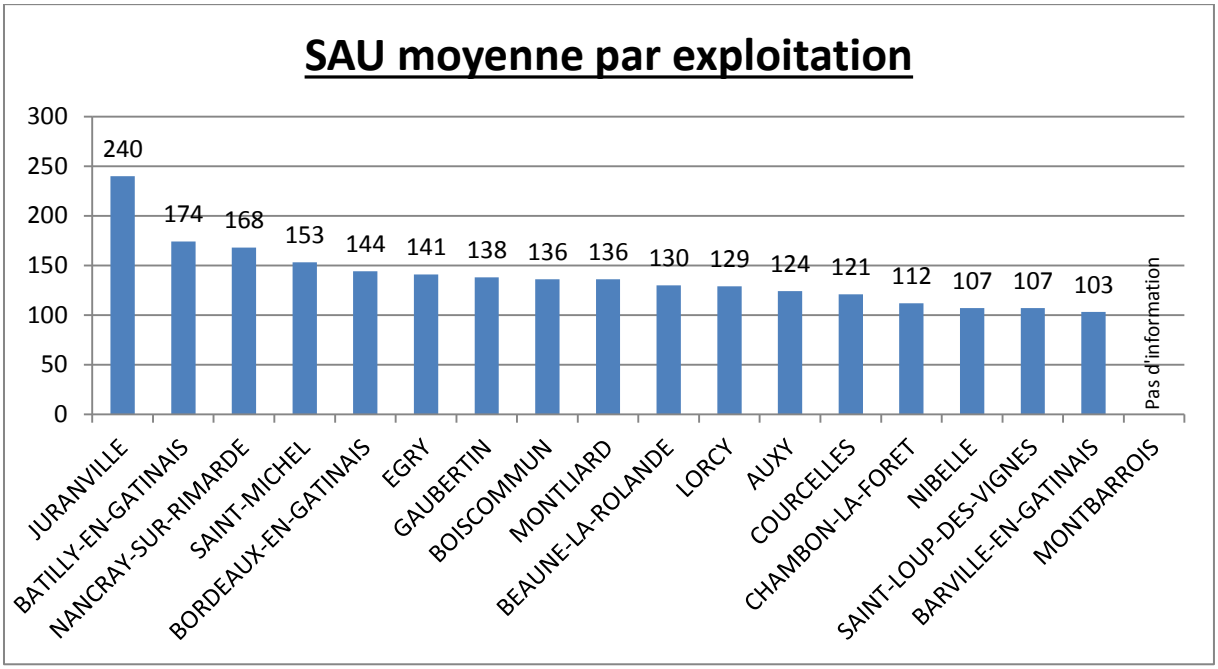

3- Un nécessaire renouvellement des générations

L'âge moyen des chefs d'exploitations de la communauté de communes est de 51 ans contre 50 ans dans le département.

Le diagnostic a révélé qu'un exploitant rencontré sur deux (49 exploitants au total) est âgé de 55 ans et plus. C'est une valeur très élevée qui permet d'identifier un enjeu fort de transmission des entreprises agricoles sur le territoire. Les exploitants de plus de 55 ans travaillent dans des exploitations individuelles ou sociétaires, associés parfois à de plus jeunes exploitants.

Nom Commune	Nombre d'exploitants âgés de 55 ans et plus	Nombre exploitants dans la commune	Proportion d'exploitants de 55 ans et plus
BEAUNE-LA-ROLANDE	10	22	45%
BORDEAUX-EN-GATINAIS	5	5	100%
LORCY	4	13	31%
NANCRAY-SUR-RIMARDE	4	11	36%
BATILLY-EN-GATINAIS	4	7	57%
SAINT-LOUP-DES-VIGNES	3	8	38%
AUXY	3	8	38%
BOISCOMMUN	3	3	100%
COURCELLES	2	4	50%
NIBELLE	2	7	29%
SAINT-MICHEL	2	4	50%
CHAMBON-LA-FORET	2	2	100%
GAUBERTIN	1	6	17%
MONTLIARD	1	3	33%
BARVILLE-EN-GATINAIS	1	3	33%
EGRY	1	8	13%
JURANVILLE	1	4	25%
MONTBARROIS	0	0	0%
TOTAL	49	118	42%

Le graphique ci-dessous présente le type de succession envisagée par les exploitants de plus de 55 ans.

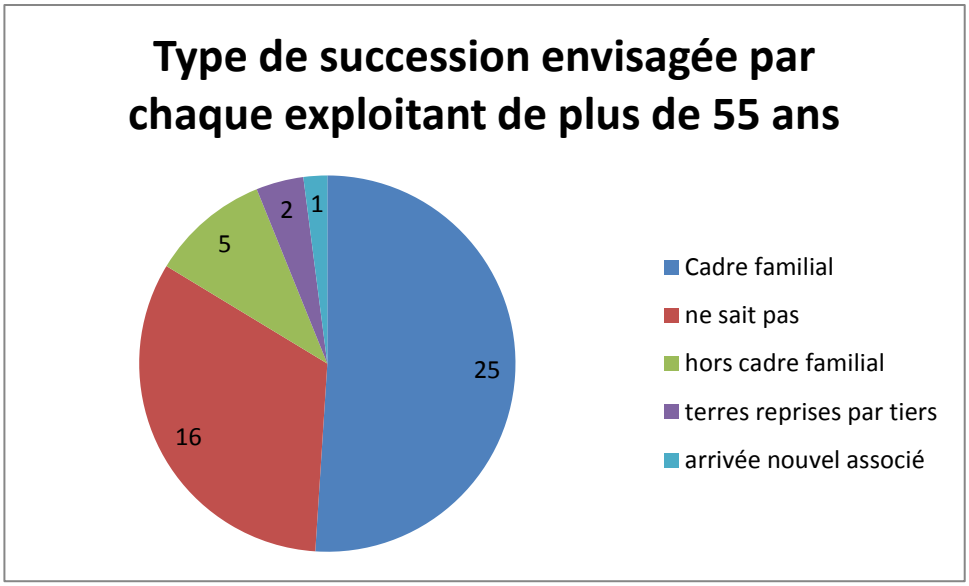

On observe que la succession dans le cadre familiale reste le cas le plus fréquent. Il s'agit, dans la quasi-totalité des cas, d'un enfant qui souhaite reprendre l'exploitation. La proportion d'agriculteurs qui ne savent pas à qui ils vont transmettre leur activité est également notable. Il concerne 1/3 des exploitants. Finalement, on note également que la reprise des terres par un tiers, et donc l'agrandissement complet est un cas qui reste très minoritaire.

44 exploitations possèdent au moins un associé âgé de 55 ans et plus. Lors du départ à la retraite de l'associé se posera alors la question de l'embauche d'un salarié, de la reprise en individuelle de l'exploitation ou de la recherche d'un nouvel associé.

Par ailleurs, 36 exploitations présentent un enjeu de transmission majeur car tous leurs chefs d'exploitations et associés sont âgées de 55 ans et plus. Ainsi, plus de 4 200 hectares, soit 27 % de la SAU de la communauté de communes, sont appelés à muter soit vers l'installation de jeunes exploitants, soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire ou hors du territoire.

La cartographie ci-dessous spatialise les enjeux de transmission en identifiant pour chaque commune la proportion d'agriculteurs de 55 ans ou plus.

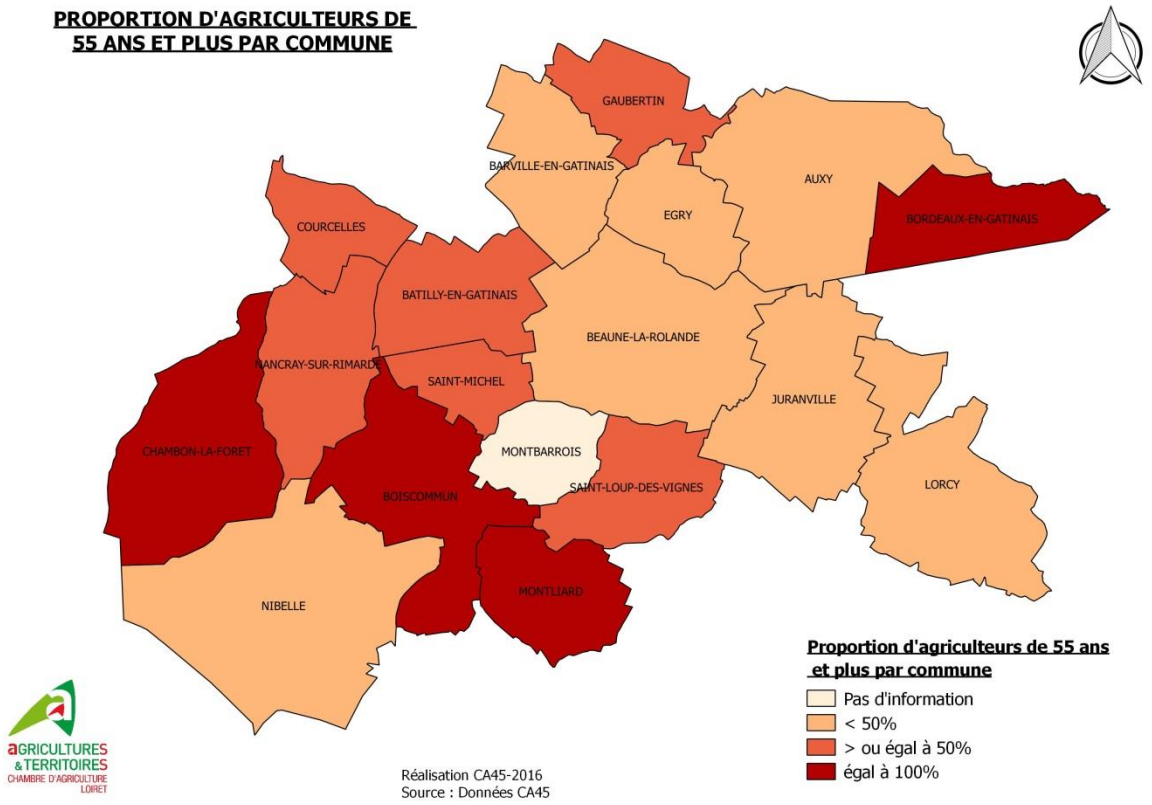

On observe que l'enjeu est particulièrement marqué au sud du territoire avec les communes de Chambon la forêt, Boiscommun et Bordeaux en Gâtinais car la totalité de leurs exploitants sont âgés de plus de 55 ans.

L'histogramme ci-dessous présente la pyramide des âges des exploitants agricoles rencontrés.

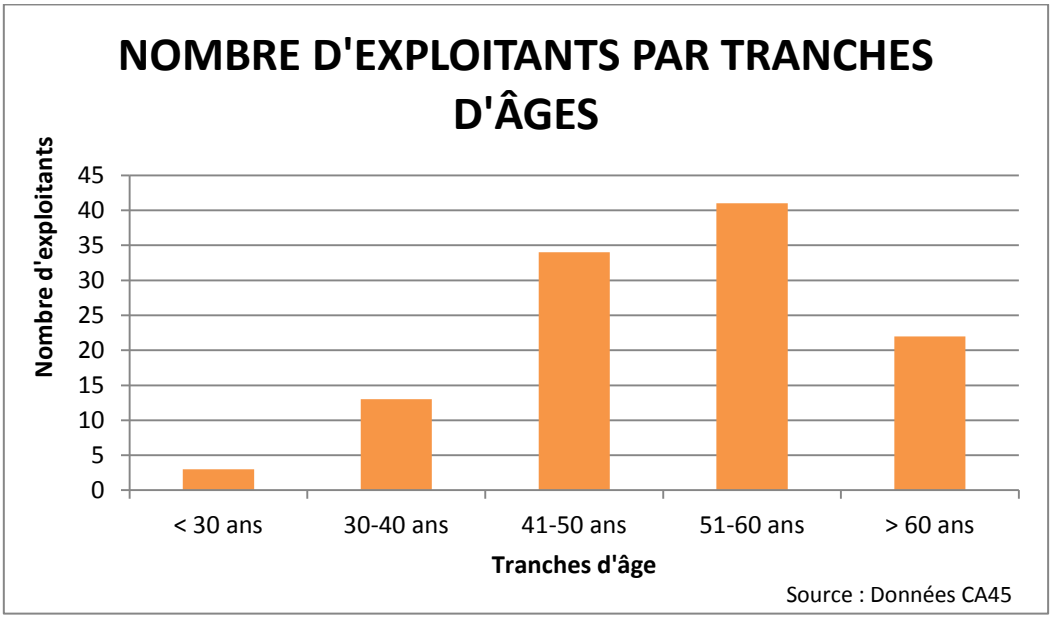

Sur les 36 exploitations dont la totalité des chefs d'exploitations et associés sont âgés de 55 ans et plus, 15 n'ont pas de successeur identifié. La pérennité de ces

exploitations se doit pourtant d'être assurée car elles représentent plus de 1 800 hectares. 6 d'entre elles, représentant 1 400 hectares, produisent des céréales, des oléo-protéagineux et des betteraves sucrières.

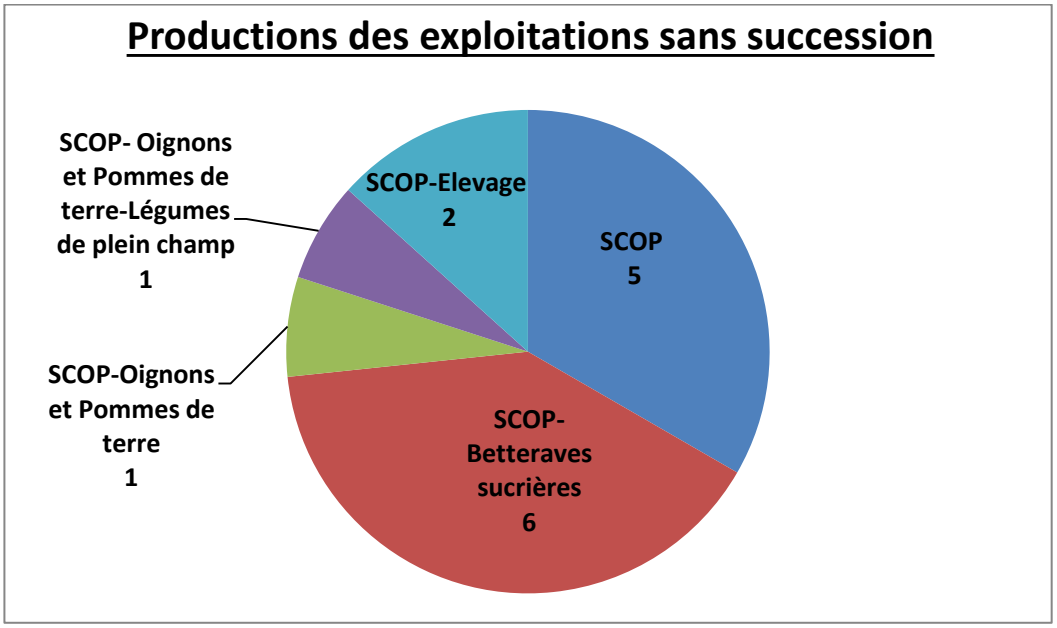

Certes la situation n'est pas figée mais, interrogés sur la question, les agriculteurs rencontrés identifient de nombreux freins à l'installation de jeunes en agriculture dans la conjoncture actuelle. En effet, 46 % des agriculteurs rencontrés considèrent que le coût très élevé des reprises et/ou achats de ces exploitations constitue un frein à l'installation des jeunes agriculteurs. Selon les exploitants, le prix du foncier plutôt élevé dans ces régions céréalières et la grandeur des exploitations, le contexte économique défavorable à l'agriculture sont autant de facteurs, selon les exploitants, expliquant le manque d'enthousiasme pour les installations.

4- Le développement du modèle sociétaire

Depuis 40 ans, le nombre d'exploitations agricoles individuelles ne cesse de diminuer, tandis que les formes sociétaires dominées par les EARL (Entreprise À Responsabilité Limitée) et les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)- sont en constante progression. Les exploitations de la communauté de communes du Beaunois n'échappent pas à cette évolution puisque le modèle sociétaire demeure aujourd'hui la forme juridique dominante choisie par 62 % des exploitations agricoles contre 38 % pour les exploitations à statut individuel.

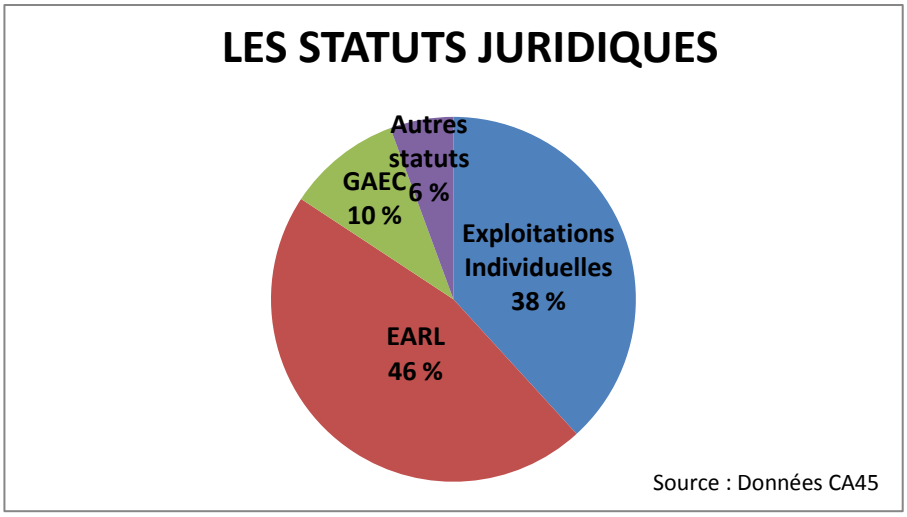

L'adoption du statut sociétaire est principalement motivée par la protection juridique qu'il garantit en séparant le patrimoine privé de l'agriculteur de ses biens d'exploitations. La souplesse dans l'organisation du travail, le partage des responsabilités ou encore le statut valorisant pour le conjoint sont aussi des raisons avancées

Le développement prépondérant des EARL s'explique par plusieurs facteurs :

- Certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL.
- Avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis, pour cette raison, des GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du (ou des) parents(s). La création des sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL.

Il convient toutefois de préciser que la moitié des EARL sont unipersonnelles et qu'au final si le modèle sociétaire domine, 70% des exploitations ne sont gérées que par un seul exploitant.

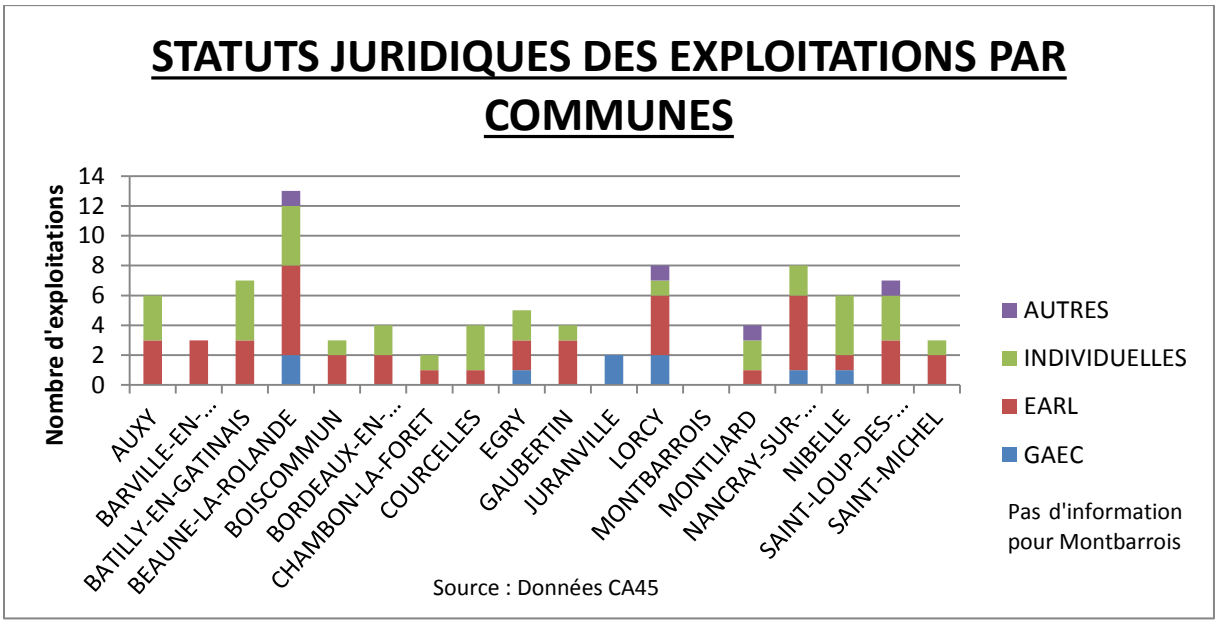

Les exploitations en forme sociétaires concentrent à elles seules plus des 2/3 de la SAU de la communauté de communes. La SAU moyenne d'un GAEC est de 171 ha, celle d'une EARL de 154 ha alors que celle d'une exploitation individuelle s'élève à 114 ha. Les exploitations en forme sociétaire s'avèrent ainsi être de plus grande taille que les exploitations individuelles.

5- Les CUMA et GDA

Les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) regroupent des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements. Groupe d'échanges de pratiques et de réflexion, acteurs économiques locaux porteurs de valeurs de solidarité, les CUMA contribuent par leurs activités au maintien d'un territoire rural dynamique.

Au total, 8 CUMA spécialisées dans le secteur des activités de soutien aux cultures, et une spécialisée dans l'irrigation, sont présentent sur le territoire de la communauté de communes. Celles-ci regroupent 30 exploitations du territoire et rayonnent principalement sur les communes communautaires dont la part de l'espace agricole est supérieure à 80%.

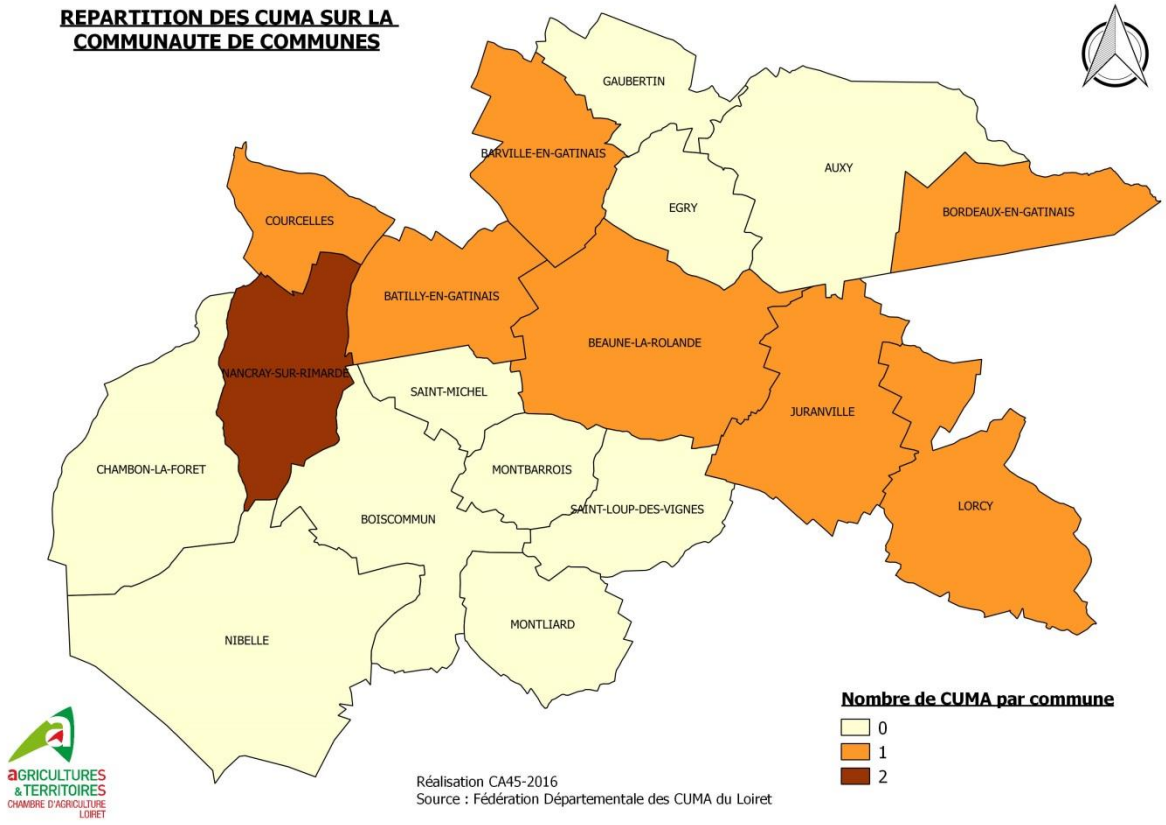

Les GDA (Groupements de Développement Agricole) sont constitués d'agriculteurs regroupés sur un secteur géographique pour mener des actions communes. Il s'agit le plus souvent d'association loi 1901. Ils sont animés par un conseiller mis à disposition par la Chambre d'agriculture du Loiret et interviennent dans des domaines variés tels que la conduite des cultures et troupeaux, l'organisation du travail, la veille règlementaire… Le GDA du Gâtinais de l'Ouest, situé à Corbeilles, et le GEETA situé à Pithiviers regroupent 28 agriculteurs du territoire de la communauté de communes.

III- UNE TERRE DE GRANDE CULTURES

1- Les céréales, oléo protéagineux et les betteraves sucrières au cœur de l'économie agricole

Les surfaces en céréales et en oléo-protéagineux occupent la plus grande partie de la surface agricole utilisée (SAU) avec près de 10 000 hectares sur les 15 526 de la communauté de communes. Il s'agit d'un marqueur identitaire fort du territoire communautaire présent sur chaque commune.

Sur la carte ci-dessous, les surfaces en SCOP apparaissent majoritairement sur l'ensemble du territoire, excepté les communes de Chambon-la-forêt et Nibelle. La proximité de la forêt d'Orléans explique cette répartition, les terres ayant un potentiel agronomique moindre.

La carte page suivante présente un niveau de détail supplémentaire sur l'ensemble de la communauté de communes au travers des déclarations PAC de 2013.

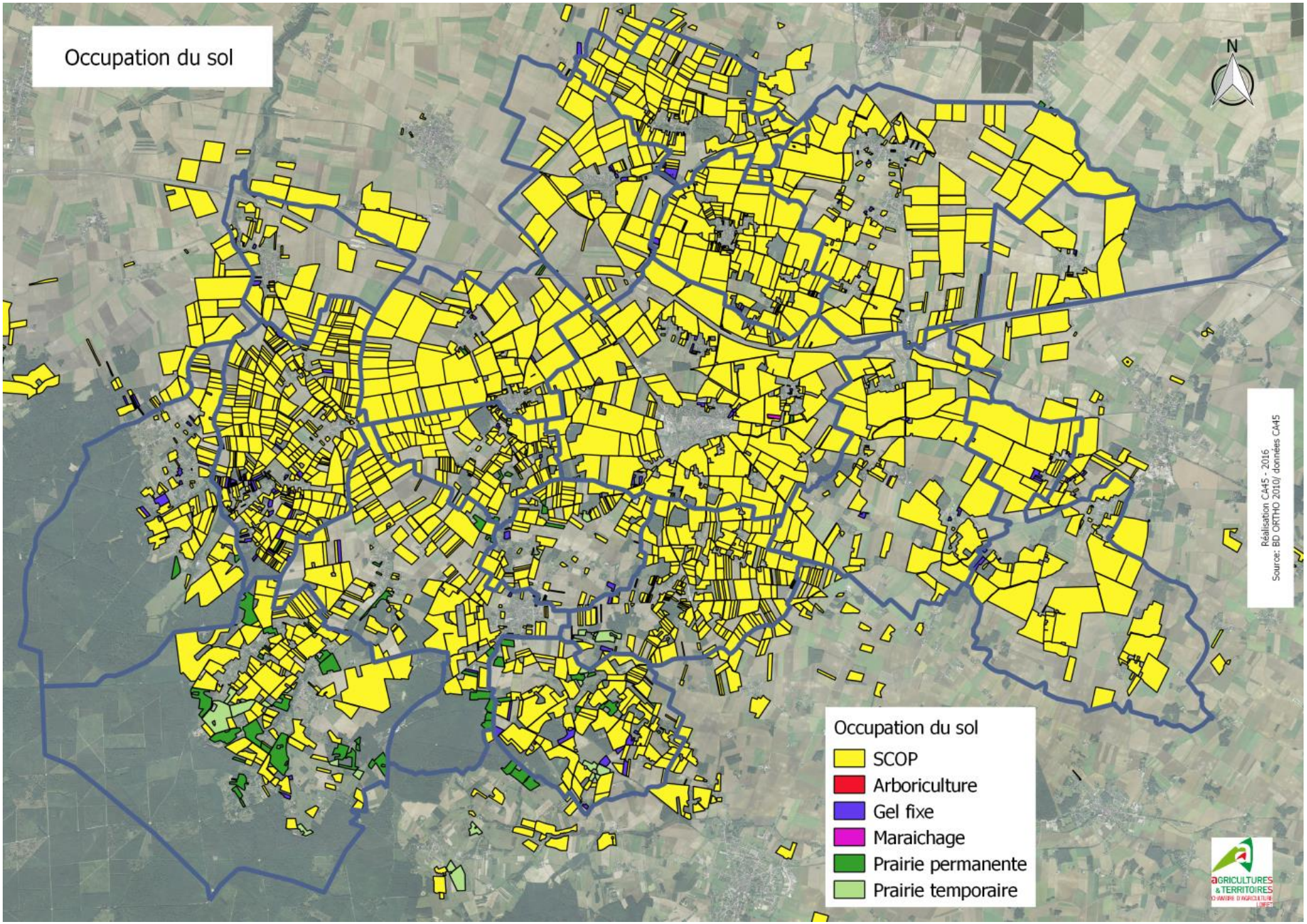
Occupation du sol
N
Occupation du sol
SCOP
Arboriculture
Gel fixe
Maraichage
Prairie permanente
Prairie temporaire
Réalisation CA45 - 2016
Source: BD ORTHO 2010/ données CA45
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIRET

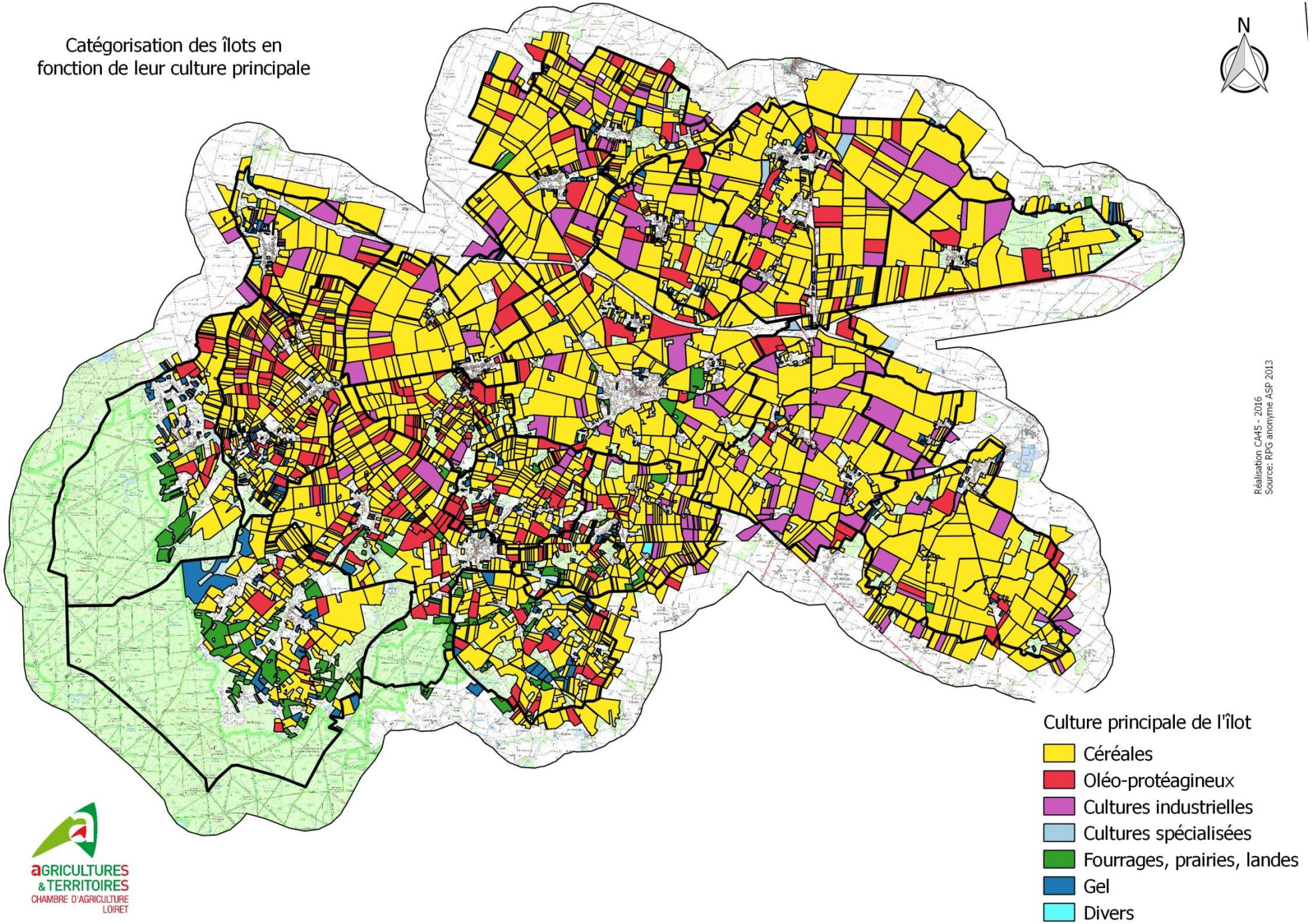
Catégorisation des îlots en
fonction de leur culture principale
N
Réalisation CA45 - 2016
Source: RPG anonyme ASP 2013
Culture principale de l'îlot
Céréales
Oléo-protéagineux
Cultures industrielles
Cultures spécialisées
Fourrages, prairies, landes
Gel
Divers
AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET

En effet près de la totalité des exploitations développent une activité céréalière. De plus, la culture de céréales et oléo-protéagineux constitue la première production des surfaces agricoles de la communauté de communes, la betterave sucrière arrive en second avec 50 ateliers identifiés. Notons tout de même la culture d'oignons et de pommes de terre pour 10 exploitations, et d'autres légumes de plein champ pour 4 exploitations.

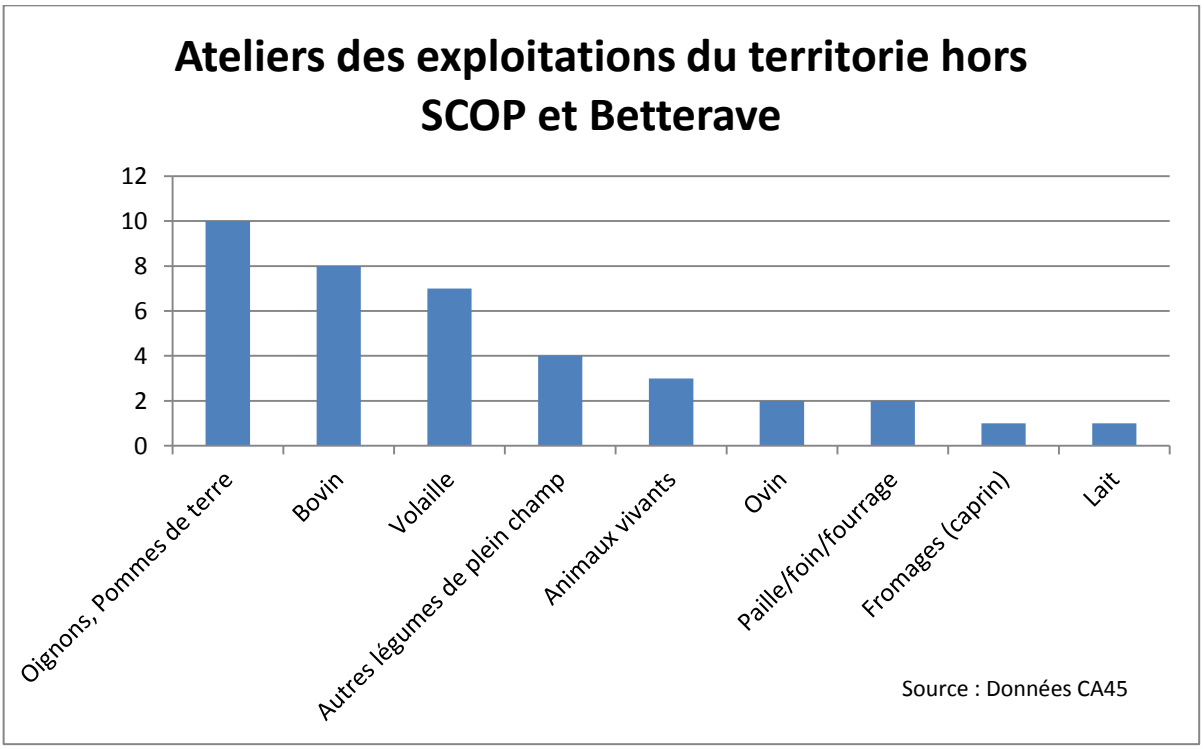

L'activité d'élevage est également développée dans 18 exploitations soit 20% des structures. On notera également que trois entreprises agricoles développent plusieurs ateliers d'élevage. Avec 8 exploitations, l'élevage de bovins viande tient le premier rang des productions animales, suivi de peu par l'aviculture (7 élevages). Ne représentant que 2 % des exploitations, les élevages porcins, ovins, bovins lait et caprins, constituent une part faible des productions de la communauté de communes.

Un quart des exploitations sont spécialisées dans seul type de production : les Céréales et Oléo-Protéagineux (SCOP). Pour autant, une polyvalence des exploitations est toutefois très présente sur le territoire puisque plus des deux-tiers des exploitations développent au moins deux productions. Les systèmes les plus rencontrés sont l'association céréales oléo-protéagineuses-betteraves sucrières pour 50 % des exploitations et bovin- SCOP pour 7 % des exploitations.

Afin d'assurer la pérennité de leurs exploitations, 11 exploitants envisagent de développer un nouvel atelier agricole. L'élevage, le maraichage, la production horticole et pépinière ou de légumes de pleins champs, sont de nouveaux ateliers envisagés par plusieurs exploitants. Pour d'autres en revanche, aucun atelier en particulier n'est privilégié, le choix de celui-ci sera fonction de la conjoncture du moment/stratégie.

2- Des projets de développement d'ateliers qui cherchent de la diversification

Parmi les 89 exploitations rencontrées, 12 ont émis le souhait de développer un nouvel atelier. Les nouveaux ateliers souhaités se répartissent de la manière suivante :

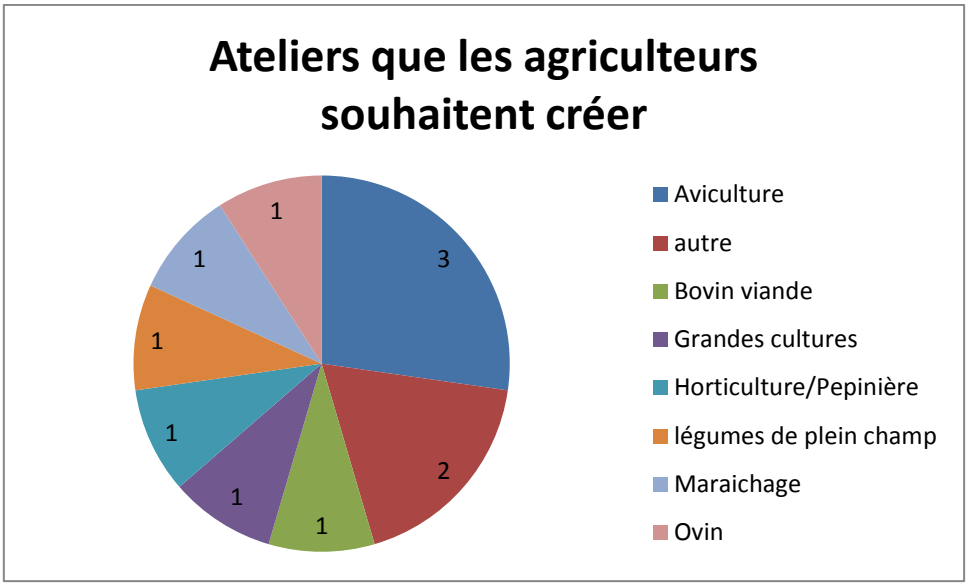

On observe que l'aviculture est perçue comme la principale piste de diversification par les agriculteurs. La présence d'un abattoir et la démarche spécifique de relance avicole engagée sur le département par la Chambre d'agriculture peuvent participer à cette projection. L'aviculture est généralement un atelier complémentaire de la production de céréales. Il est également à noter que les exploitants envisagent une grande diversité de productions, ce qui démontre également qu'ils sont à la recherche de différents pistes de création de valeur ajoutée.

10 exploitants souhaitent développer un atelier qu'ils pratiquent déjà. 6 d'entre eux ont précisé les ateliers qu'ils souhaiteraient développer. Il s'agit de l'aviculture, pour deux d'entre eux, de l'élevage de bovin viande et de porc, de légumes de plein champ et de maraichage. La grande culture n'est-elle citée qu'une fois.

De la même manière, 5 agriculteurs affichent leur souhait de diminuer un atelier. Un souhaite diminuer l'atelier de bovin lait sans pour autant diminuer l'élevage car il souhaite créer un atelier bovin viande. Deux autres souhaitent diminuer leurs ateliers de grandes cultures et un souhaite réduire sa part de maraichage plein champ.

On observe donc une volonté des exploitants de trouver des sources de diversification. L'élevage apparait aujourd'hui, notamment au travers de l'aviculture comme une piste sérieuse de développement de revenus pour les producteurs.

3- Des filières longues très présentes et qualitatives sur le territoire

Le territoire de la communauté de communes étant spécialisé dans les grandes cultures, la majorité de cette production est directement vendue aux coopératives et

négociants présents sur le secteur. Le graphique ci-dessous présente les principaux débouchés des filières longues du territoire.

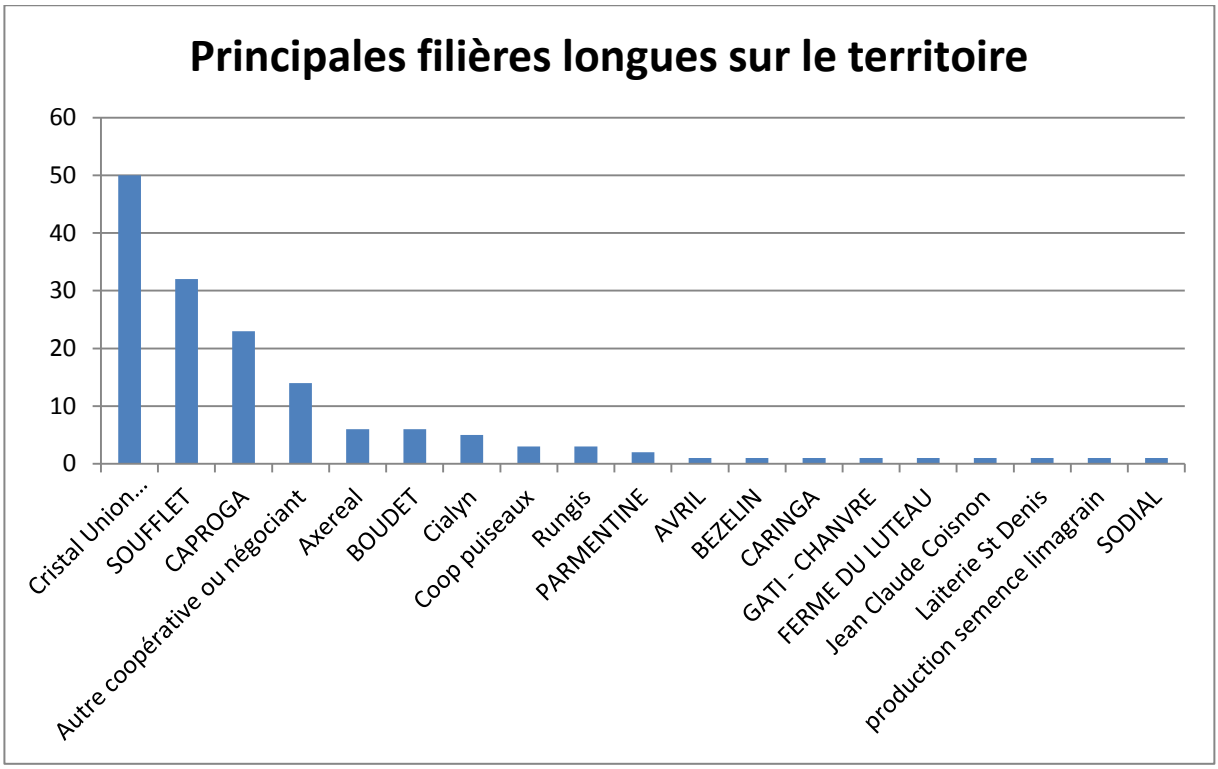

Concernant la vente des SCOP celle-ci se fait principalement à la coopérative Agro Pithiviers. La CAPROGA est une coopérative agricole d'environ 125 salariés basée à Montargis. Avec 31 centres répartis dans l'Est du Loiret et aux frontières de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, elle collecte 600 000 tonnes de céréales et oléo protéagineux. Au-delà du stockage et de la vente de SCOP, la CAPROGA permet aux agriculteurs de s'approvisionner en alimentation animale, produits phytosanitaires et engrais. La CAPROGA possède un moulin à Saint Firmin-des-Vignes qui transforme 30% de la collecte en blé en farine. Les autres filières de commercialisation se font au niveau national et européen.

Axéréal est la première coopérative céréalière française dont le siège social se trouve à Olivet. Forte de 3 200 salariés, elle collecte 5 millions de tonnes de grains par an principalement sur la région Centre, dont 400 000 tonnes dans le Loiret toutes productions confondues. Deux tiers de la collecte est destinée à la transformation dont la moitié par les unités de transformation d'Axéréal telles que les unités de fabrication d'alimentation animale à Saint Denis de l'Hôtel, Saran et Ladon. Le reste de la collecte est exportée hors Europe.

Le Groupe Soufflet est une entreprise privée à échelle internationale qui collecte 4 millions de tonnes en France et plus d'un million de tonnes à l'international. Spécialiste des filières orge et blé, il possède de nombreux sites de transformation en France et à l'étranger dont une malterie sur le Loiret.

Les betteraves sucrières, quant à elles sont en totalité vendues aux coopératives sucrières de Corbeilles en Gâtinais et de Pithiviers-le-Vieil appartenant au groupe Cristal Union.

4- Le rôle complémentaire des circuits courts

Similairement à la moyenne départementale, une exploitation sur cinq (17 exploitations) ont choisi d'utiliser les circuits-courts comme mode de commercialisation avec une forte prédominance de la « vente à la ferme ». En effet, 65% des exploitations pratiquant les circuits-courts ont développé une activité de vente directe sur leur site d'exploitation. Les marchés, pratiqués par 24% des exploitations, arrivent en second. Les restaurants, cantines, restaurants collectifs et les artisans sont des modes de commercialisation très peu utilisés par les exploitants de la communauté de communes à ce jour.

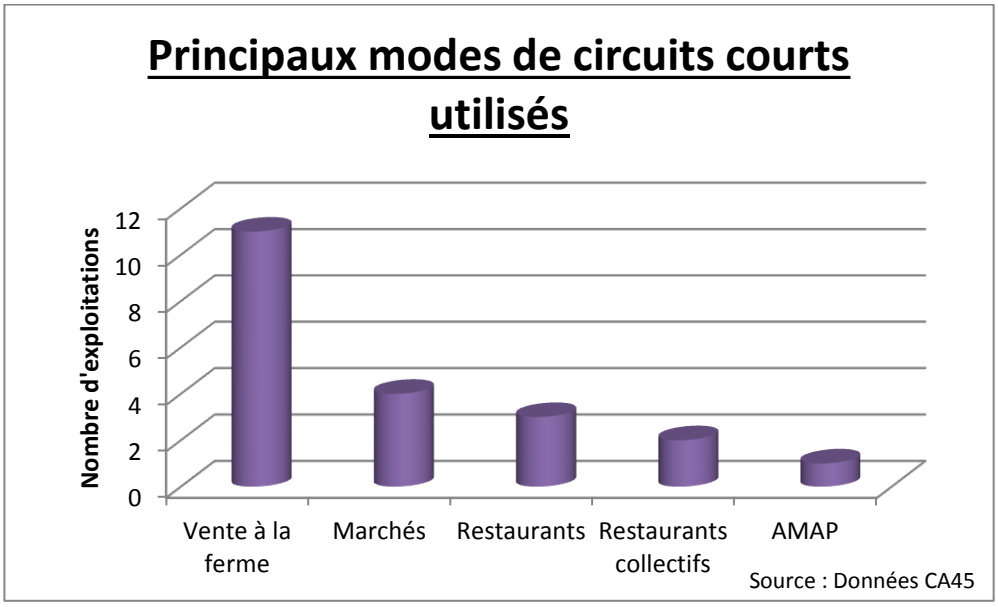

Néanmoins, cela pourrait évoluer puisque sur les 17 exploitations qui pratiquent les circuits de proximité, 5 d'entre elles ont le désir de développer leur activité de vente directe en utilisant de nouveaux modes de commercialisation contre seulement une qui souhaite diminuer ce mode de commercialisation. Les modes de commercialisation qu'ils souhaiteraient développer sont les suivantes :

Type de circuit court	nombre d'entreprises intéressées
Vente à la ferme	2
Point de Vente Collectif	2
Magasin	2
Cantine/Restau Co	1
Autre	1

On observe que les exploitants présentent un intérêt marqué pour un point de vente collectif ou un magasin. Ces entreprises pourraient représenter un point de départ pour un projet de ce type.

Par ailleurs, parmi les exploitants ne pratiquant pas les circuits-courts, 9 exploitations ressentent un intérêt pour ce mode de commercialisation et souhaiteraient développer cette activité. Les modes de commercialisation qu'ils envisagent sont : soit par l'ouverture d'un point de vente à la ferme soit par l'ouverture d'un point de vente collectif.

Type de circuit court	nombre d'entreprises intéressées
Vente à la ferme	4
Autre	4
Magasin	2
Cantine/Restau Co	1
PVC	1

L'essentiel de la vente directe (10 exploitations) s'appuie sur les oignons et les pommes de terre mais les productions proposées au public sont variées : légumes, lait, fromages, porcs, viande bovine, volailles, paille/fourrage.

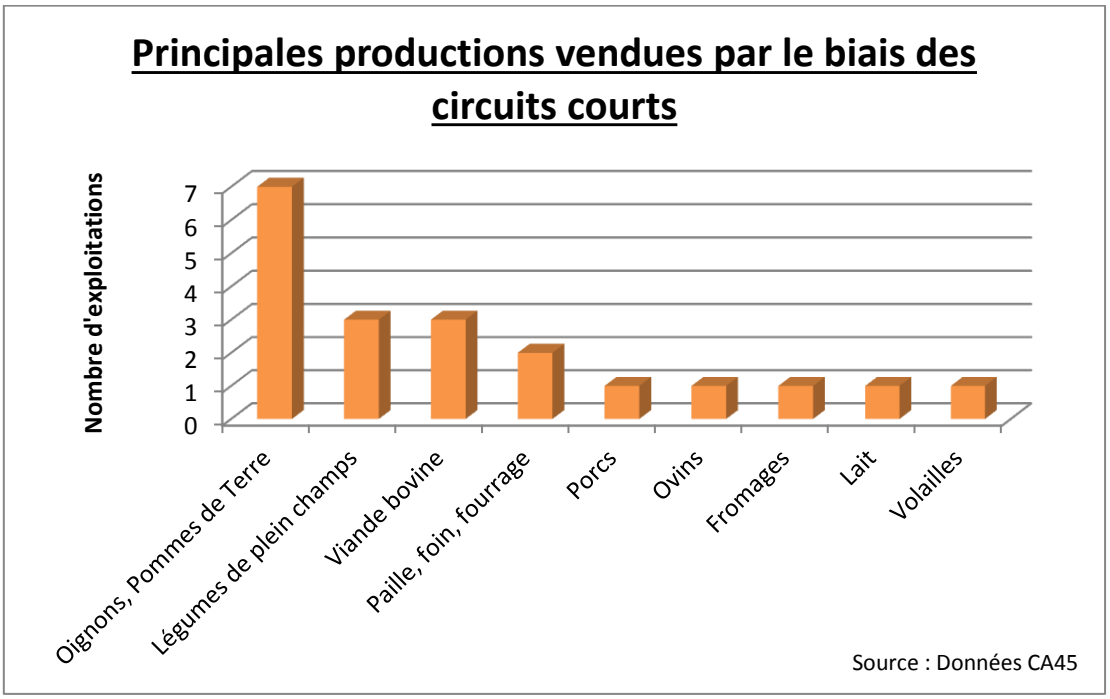

Deux certifications officielles sont présentes sur la communauté de communes : « Agriculture biologique » et « Label rouge ». Le label « Agriculture Biologique » concerne une exploitation de maraichage ainsi qu'une exploitation d'élevage de porcs, ovins et caprins. La seule exploitation labélisée « Label rouge » élève des bovins allaitants.

IV- UN TERRITOIRE EN EVOLUTION

1- Des bâtiments anciens

L'inventaire des bâtiments de la communauté de communes a permis de recenser près de 700 bâtiments agricoles. Plusieurs typologies sont présentes sur le territoire mais le hangar à matériel reste prédominant.

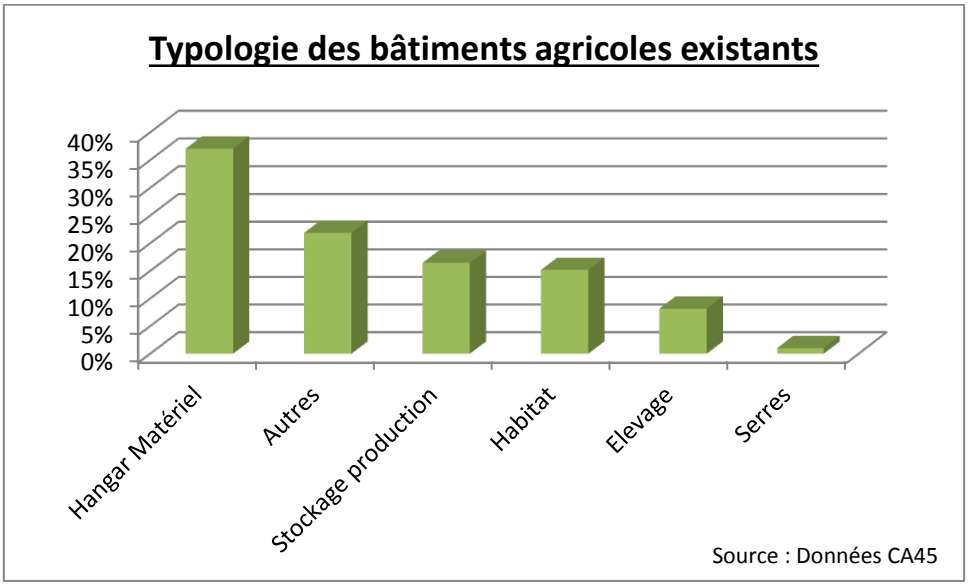

Pour la grande majorité, ces bâtiments sont la propriété de l'agriculteur. Il est cependant important de noter que la catégorie « autres » correspond, la plupart du temps, à une mise à disposition à titre gracieux des bâtiments. Par ailleurs, la part des bâtiments dont l'utilisation est précaire est inférieure à 0,001% car seulement 3 bâtiments sont concernés par ce mode de faire valoir.

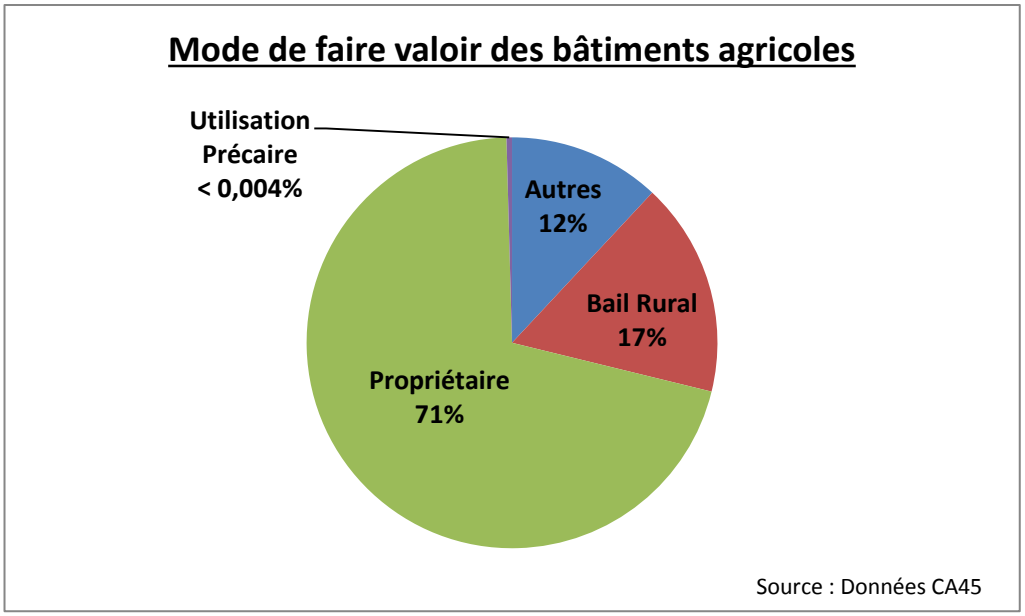

La majorité du parc de bâtiments est déclaré « ancien aménagé » par ceux qui les utilisent. A peine 12% des bâtiments existants sont déclarés non fonctionnels pour des questions liées à la conception à ou l'accessibilité du bâtiment.

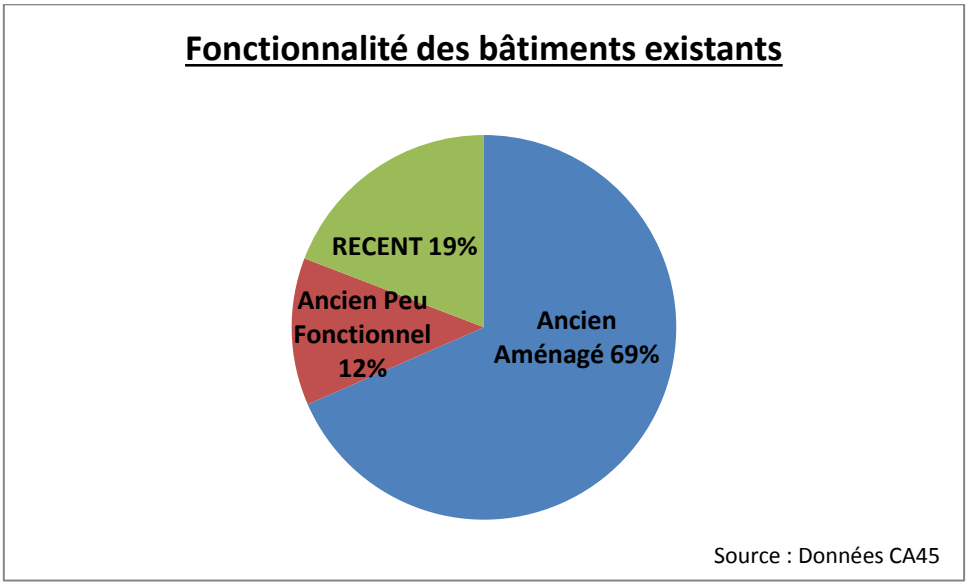

2- Des projets de nouveaux bâtiments

Parmi les 86 bâtiments anciens peu fonctionnels, seulement 2 agriculteurs annoncent leur intention de construire un nouveau bâtiment sur un autre site. Par ailleurs, les exploitants détenant des bâtiments fonctionnels ou récents ont exprimé des besoins de nouvelles constructions pour 47 d'entre eux, en soutien au développement de leur activité. Ainsi, 78 projets de construction de nouveaux bâtiments agricoles se sont exprimés ; à ceux-ci s'ajoutent 19 projets de changement de destination.

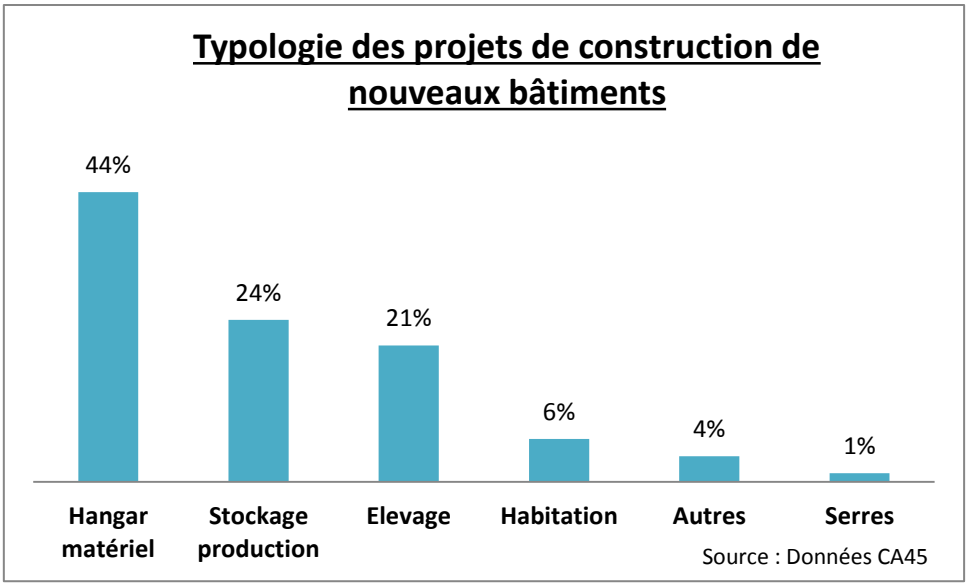
Typologie des projets de construction de nouveaux bâtiments
44%
24%
21%
6%
4%
1%
Hangar matériel
Stockage production
Elevage
Habitation
Autres
Serres
Source : Données CA45

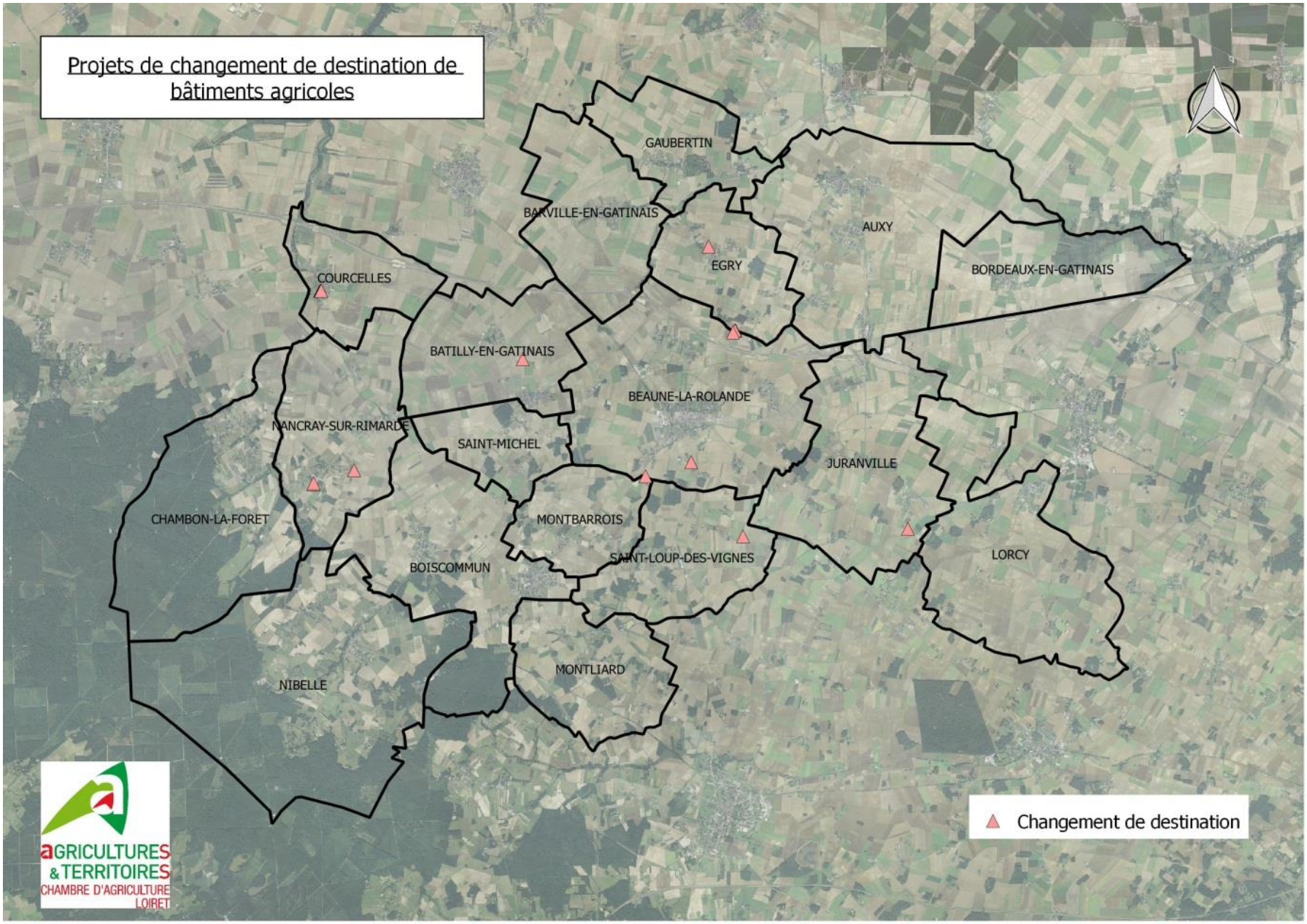
Projets de changement de destination de bâtiments agricoles
GAUBERTIN
BARVILLE-EN-GATINAIS
AUXY
EGRY
BORDEAUX-EN-GATINAIS
COURCELLES
BATILLY-EN-GATINAIS
BEAUNE-LA-ROLANDE
MANCRAY-SUR-RIMARDE
SAINT-MICHEL
JURANVILLE
CHAMBON-LA-FORET
MONTBARROIS
SAINT-LOUP-DES-VIGNES
LORCY
BOISCOMMUN
MONTLIARD
NIBELLE
Changement de destination
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET

3- Des projets divers

Parmi les 89 exploitations rencontrées, 41 d'entre elles possèdent un ou plusieurs projets d'avenir. Outre les projets de constructions de bâtiments et de transmission d'exploitations, l'agrandissement de la SAU constitue un projet pour 8 exploitations, vient ensuite le projet de développement de système d'irrigation soulevé par 4 exploitations. Les projets touristiques, photovoltaïques et éoliens sont envisagés par 2 exploitations. D'autres projets sont également évoqués au cas par cas : création d'une mini-brasserie, engraissement de taurillon, réduction des intrants, création d'un atelier de transformation.

V- LES POINTS DE VIGILENCES POUR L'URBANISATION

1- Irrigation et drainage

L'irrigation est fortement présente au nord du territoire et va décroissant lorsqu'on se rapproche de la forêt d'Orléans au sud-ouest de la Communauté de communes. De même une ligne se démarque entre le nord et le sud concernant les surfaces drainées, en effet plus de 50% des parcelles sont drainées au sud du territoire. Ces investissements permettent une meilleure valorisation des terres agricoles et la diversification de l'assolement.

Tout investissement destiné à améliorer le potentiel de production agricole tel que le drainage et l'irrigation ou les aménagements fonciers doivent être pris en compte si l'on ne veut pas gâcher ces investissements et par là-même des potentiels de productions forts.

Une question se pose aujourd'hui concernant l'avenir des drainages qui sont de moins en moins entretenus du fait de la réglementation. A ceci, s'ajoute le raccordement de particuliers ne faisant pas partis de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) qui gèrent les installations communes de drainage (collecteurs fossés). En effet, ces raccordements d'eaux pluviales saturent les réseaux agricoles alors que les privés ne participent pas financièrement à l'entretien des aménagements.

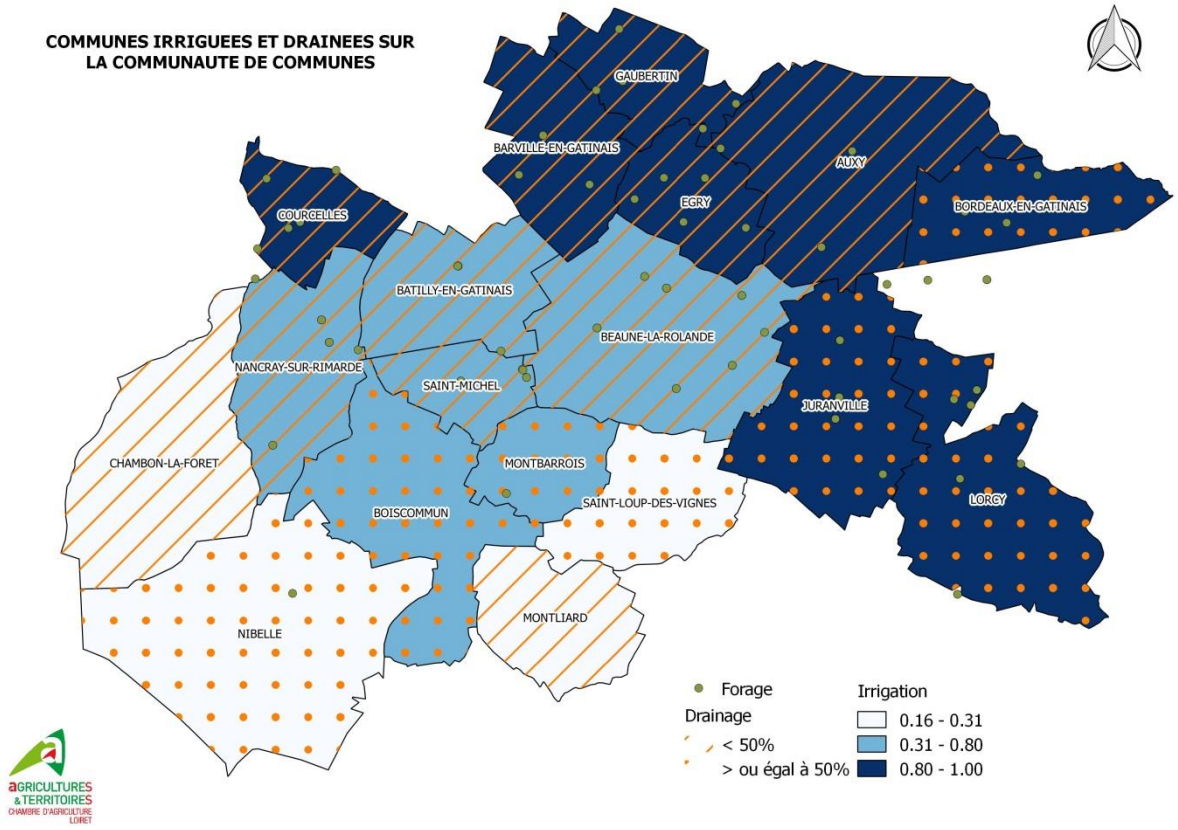

2- Situation sanitaire des exploitations

Les exploitations agricoles sont concernées par deux règlements (RSD et ICPE) en fonction de leur activité et de leur taille.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) dont l'existence est prévue par le code de la santé, édicte des règles techniques propres à préserver la santé de l'homme. Il comporte entre autres des dispositions relatives aux eaux destinées à la consommation humaine, aux locaux d'habitation et professionnels, à l'élimination des déchets, à l'hygiène alimentaire et à l'hygiène en milieu rural.

Ces règles sont prescrites par arrêté préfectoral à partir d'un règlement sanitaire type qui peut ainsi être adapté aux conditions particulières de chaque département. L'application du RSD relève essentiellement de la compétence de l'autorité municipale

La règlementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) trouve son origine dans la loi du 19 juillet 1976. Son champ d'application est très large : protection de l'environnement, encadrement et contrôle des activités génératrices de nuisances, prévention des pollutions et des risques de l'installation et de son exploitation. Pour l'activité agricole, les domaines de l'élevage, du séchage et/ou stockage de céréales et de la viticulture peuvent être concernés par cette règlementation.

Ainsi, les activités d'élevage sont régies par :

- des dispositions concernant l'implantation et l'aménagement des bâtiments d'élevage et de leurs annexes. Les bâtiments d'élevage des exploitations soumis au RSD doivent respecter un recul de 50 mètres vis-à-vis des immeubles habituellement occupés par des tiers. Les bâtiments d'élevage des exploitations régies par les ICPE doivent respecter un recul de 100 mètres vis-à-vis notamment des immeubles habituellement occupés par des tiers et des limites de zones d'urbanisation destinées à l'habitat, entre autre.
- des règles d'exploitation.

Parmi les 18 exploitations de la communauté de communes qui comprennent des animaux, 9 relèvent du RSD et 9 du régime des ICPE (dont 4 ICPE soumises à autorisation).

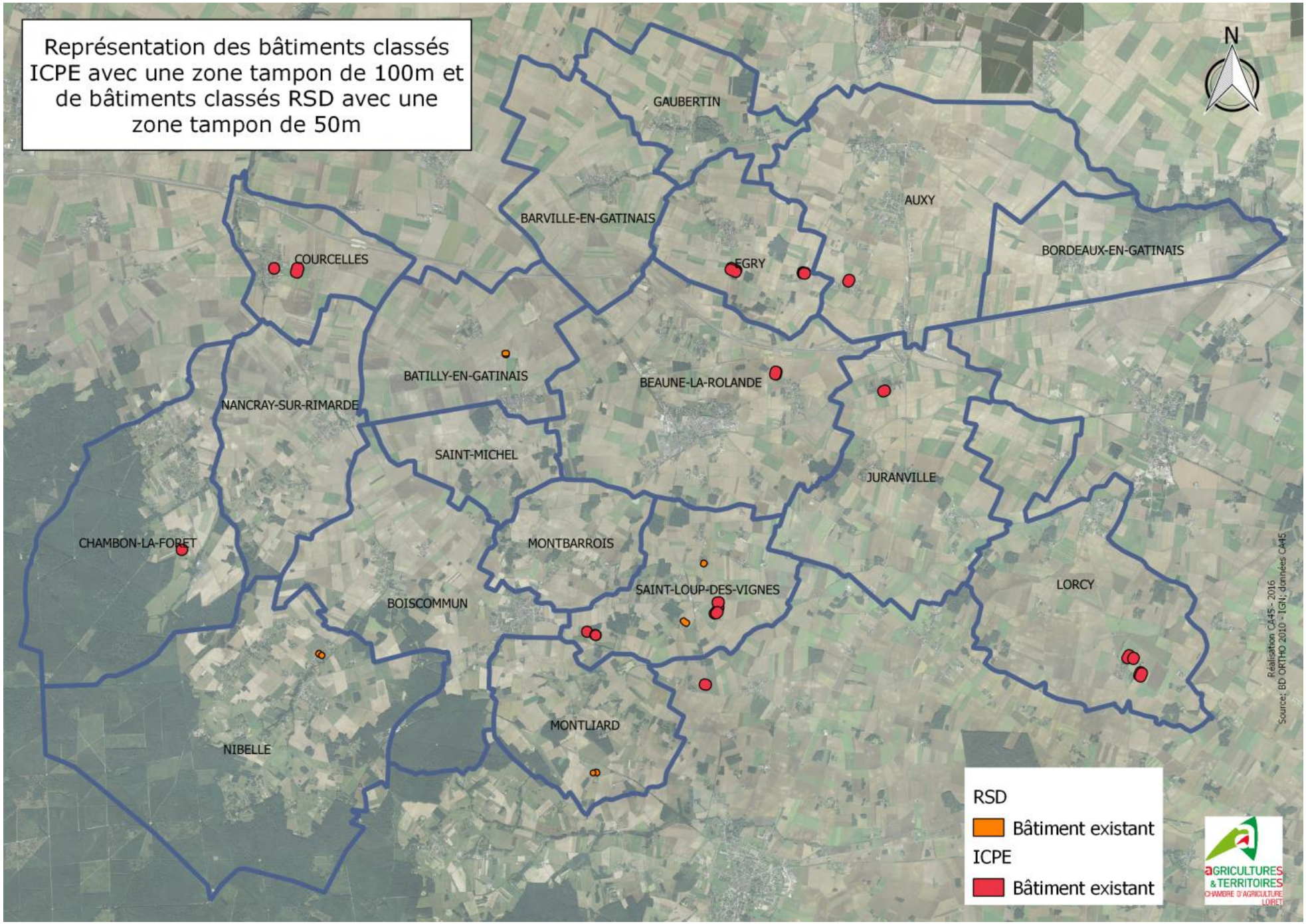
Représentation des bâtiments classés ICPE avec une zone tampon de 100m et de bâtiments classés RSD avec une zone tampon de 50m
N
GAUBERTIN
AUXY
BARVILLE-EN-GATINAIS
BORDEAUX-EN-GATINAIS
COURCELLES
EGRY
BATILLY-EN-GATINAIS
BEAUNE-LA-ROLANDE
NANCRAY-SUR-RIMARDE
SAINT-MICHEL
JURANVILLE
CHAMBON-LA-FORET
MONTBARROIS
SAINT-LOUP-DES-VIGNES
LORCY
BOISCOMMUN
MONTLIARD
NIBELLE
RSD
Bâtiment existant
ICPE
Bâtiment existant
Réalisation CA45 - 2016
Source: BD ORTHO 2010 - IGN; données CA45
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIRET

3- L'environnement local

Le document ci-dessous présente le ressenti des exploitants rencontrés par rapport à leur environnement local.

Ainsi, nous les avons interrogés sur :

- La facilité de circulation : est-il difficile de circuler avec les engins agricoles sur le territoire pour accéder à ses champs ou à ses bâtiments ?
- La filière amont et aval : Est-ce qu'en tant qu'exploitant agricole sur le territoire vous considérez la présence d'opérateur (amont / aval) sur le territoire est satisfaisante et le rend attractif ?
- La relation avec les riverains : Comment jugez-vous votre relation avec les riverains ? existe-t-il des tensions ou comprennent-ils bien votre activité ?
- La prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain : jugez-vous que l'agriculture est suffisamment étudiée et concertée lors d'aménagement urbains sur des terres agricole ou sur des infrastructures routières ?

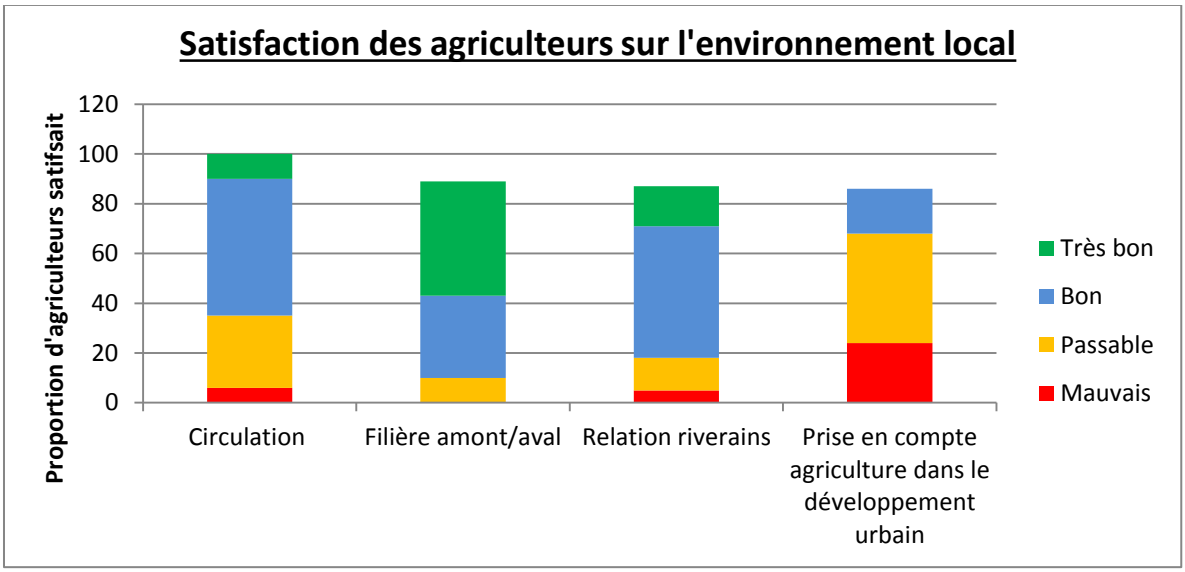

Un point de vigilance est à apporter à l'intégration de l'agriculture dans les politiques urbaines puisque la quasi-totalité des agriculteurs questionnés considèrent que la prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain est mauvaise ou passable. En deuxième point de questionnement, nous retrouvons la circulation routière. Ce point a été facilité lors des opérations d'aménagement avec un travail sur le réseau de chemins. Préserver ce dernier apparait comme un enjeu majeur. La relation avec les riverains est considérée comme bonne par 62 % des exploitants rencontrées. C'est un chiffre encourageant qui ne marque pas de conflit marqué sur le territoire entre les habitants et les agriculteurs. Des actions de communication pourraient permettre d'améliorer la compréhension mutuelle et de maintenir le climat favorable. Enfin, 50 % des agriculteurs sont très satisfaits de l'implantation, de la proximité et du dynamisme des opérateurs de la filière amont/aval (coopérative, négociant, entreprise de matériel agricole…). C'est une valeur très encourageante qui souligne le dynamisme de l'économie agricole sur le secteur et l'attractivité du territoire pour le secteur primaire.

4- Préoccupations

57 exploitations nous ont fait part de préoccupations. Celles-ci sont diverses mais certaines se regroupent de par l'impact qu'elles peuvent avoir sur les exploitations.

Le contexte économique, le cours des produits et le coût du foncier sont qualifiés de préoccupant par 21 exploitations.

Soulevés par 14 exploitations, les projets d'équipements tels que les autoroutes, les lignes à grande vitesse ou encore les éoliennes sont des projets pour lesquels la préoccupation est forte.

L'inquiétude d'avoir un parcellaire diminué et morcelé par une forte urbanisation est également une préoccupation soulevée par 5 exploitants d'autant plus que 10 des 89 agriculteurs rencontrés ont perdu entre 2 et 600 ares au cours de ces 5 dernières années.

Enfin, 7 agriculteurs expriment une crainte envers l'augmentation et le durcissement des contraintes règlementaires agricoles.

D'autres inquiétudes telles que l'image du métier, la rentabilité ou encore la pérennité des entreprises ont également été soulevée.

Chiffres clés du diagnostic agricole

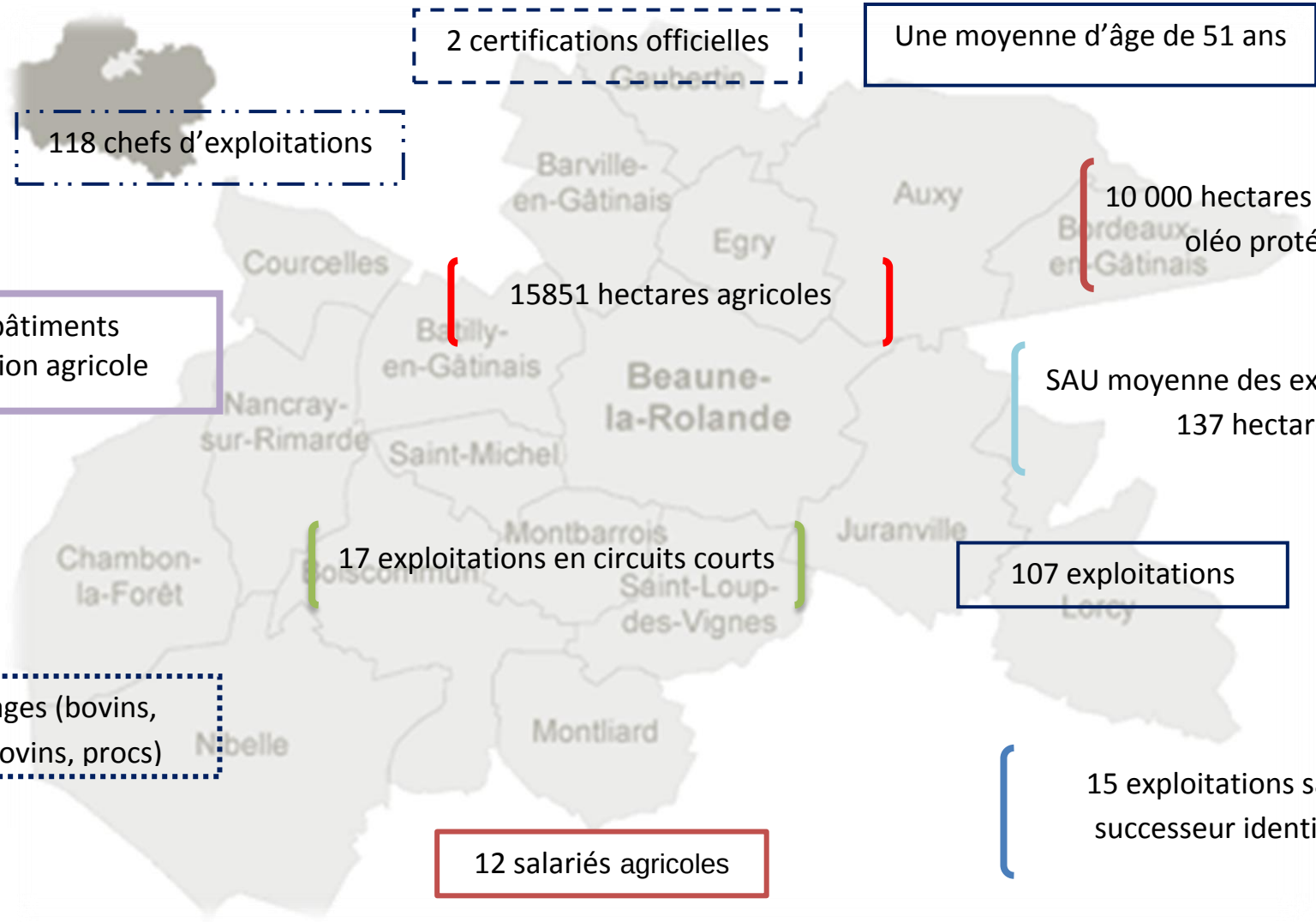

2 certifications officielles

Une moyenne d'âge de 51 ans

118 chefs d'exploitations

10 000 hectares en céréales et oléo protéagineux

15851 hectares agricoles

700 bâtiments
à vocation agricole

SAU moyenne des exploitations :
137 hectares

17 exploitations en circuits courts

107 exploitations

18 élevages (bovins, caprins, ovins, procs)

15 exploitations sans successeur identifié

12 salariés agricoles

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET